This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

GENERAL LIBRARY

OF

University of Michigan

Presented by

Mrs. Morris

January 1896 1900

HV
481
C8
V7

Mmia 37 Rel

BIBLIOTHÈQUE SOCIALISTE

RAPPORTS & RÉSOLUTIONS

DES

CONGRÈS OUVRIERS

De 1876 à 1883

PAR

Jean DORMOY

Prix : 40 Centimes.

HENRY ORIOL
ÉDITEUR
11, Rue Bertin-Poirée, 11
1883

De 1876 à 1883, il s'est tenu en France six Congrès ouvriers nationaux, à Paris en 1876, à Lyon en 1878, à Marseille en 1879, au Havre en 1880, à Reims en 1881, à Roanne en 1882, et de nombreux Congrès régionaux.

Les deux premiers Congrès nationaux n'ont d'importance que comme manifestation du réveil de la classe ouvrière. Après les grands massacres de la réaction bourgeoise qui avaient fauché à Paris les représentants les plus énergiques du prolétariat; après la longue et lourde réaction versaillaise, qui écréma la classe ouvrière et força ceux qui échappaient aux chassepots et au bagne, à se réfugier dans l'exil ou à ne plus se mêler du mouvement, cette première manifestation de la classe ouvrière ne pouvait se faire que sous une forme timide : c'était ceux qui n'avaient pas pris part à la lutte, ceux dont les idées socialistes n'était qu'un prolongement des idées radicales de la bourgeoisie, qui pouvaient seuls prendre la parole. Si ces deux Congrès sont importants, comme indiquant que, quoique saignée à blanc, la classe ouvrière reprenait ses forces, ils sont insignifiants et mêmes réactionnaires quant aux idées émises. Ces deux Congrès ne furent en définitive que des Congrès de coopérateurs et de mutuellistes proudhoniens. On y discuta à perte de vue sur la coopération, sur le crédit mutuel, et l'on s'occupa à peine de ce qui intéressait réellement les travailleurs.

99860

Reclam. 7.16.28 M.V.P.

C'est du Congrès de Marseille que date le Parti ouvrier ; il ouvrit une nouvelle époque : pour la première fois, le prolétariat français arbora l'étendard de la Révolution ouvrière.

Jusqu'ici les salariés n'avaient ambitionné que de marcher à la suite des chefs les plus avancés de la bourgeoisie ; mais à Marseille ils rompirent violemment avec toutes les traditions et toutes les habitudes du passé ; à Marseille, ainsi que l'avait fait l'Internationale, ils déclarèrent que les ouvriers ne devaient compter que sur eux-mêmes pour s'émanciper, qu'ils devaient se former en parti politique de classe et prendre pour but de la révolution l'expropriation de la classe capitaliste et la socialisation de tous les moyens de production ; et que, pour préparer cette révolution, ils devaient employer tous les moyens : — moyens légaux : élections, propagande par la plume, par la parole, organisations ouvrières, grèves, etc., moyen révolutionnaire : — la révolte à main armée.

Tous les Congrès qui suivirent Marseille ne firent qu'étudier, développer, compléter et accentuer ces résolutions. Bien entendu qu'on ne peut compter dans la série des Congrès ouvriers nationaux, le Congrès de Saint-Etienne, qui ne fut qu'un Congrès de bourgeois et d'ouvriers radicaux. Après avoir calomnié d'une manière infâme ceux qui avaient été les plus fermes défenseurs du programme socialiste révolutionnaire affirmé à Marseille et formulé au Hâvre, les Possibilistes de Saint-Etienne le déchirèrent et le remplacèrent par des considérants de

l'Internationale qui n'avaient plus leur raison d'être, et ils les noyèrent dans un galimatias de phrases vieillotes et à double entente, pour permettre leurs tripotages électoraux.

Même un tel programme leur parut une gêne ; dans leur congrès prétendu national de 1883, où la province ne figurait que par une demi-douzaine de délégués, ils le lâchèrent ainsi que le titre de *Parti ouvrier*. Voilà donc les Possibilistes aussi libres que Gambetta quand il eut renié son programme de 1869. Maintenant qu'ils ont lâché toutes les résolutions des Congrès ouvriers, ils peuvent à leur aise trahir la cause ouvrière et la révolution. Et dire que c'était pour conquérir cette liberté de trahir qu'ils ont entrepris cette guerre de personnalités qui a divisé et affaibli la partie du prolétariat déjà organisée (1) !

---

(1) L'histoire du petit groupe possibiliste est bonne à connaître. Parmi ceux qui reprirent le mouvement, en 1876, se trouvaient des braillards, qui, comme Paulard, une fois lucrativement placés, rentrèrent dans l'ombre d'où ils ne sortent que pour lancer des calomnies sous le masque de *Bonhomme Misère*, et d'autres que nous négligeons de nommer, qui sont gonflés de phrases ridicules. Ces gaillards essayèrent de s'emparer de *l'Egalité* ; ayant échoué, ils se rejetèrent sur le *Prolétaire* ; mais la propagande collectiviste et communiste de *l'Egalité* et de son *groupe* avait été si énergique qu'ils durent rentrer leur modérantisme et attendre des renforts. L'amnistie les leur donna. Quand rentrèrent Joffrin-qui-ne-ment-jamais, Malon qui n'aspirait qu'à se caser dans une boîte radicale, et Brousse, qui, embarrassé de son passé d'anarchiste tapageur, ne demandait qu'à trouver des compagnons pour marcher au radicalisme, les Paulard et les Deynaud prirent courage ;

A Marseille et dans les autres Congrès ouvriers, tant nationaux que régionaux, de nombreuses questions intéressant la classe ouvrière ont été agitées et ont donné lieu à des rapports et à des résolutions. Ces documents, bien que recueillis dans les comptes rendus officiels des Congrès et dans les journaux socialistes (l'*Egalité* et le *Citoyen*), ne sont pas à la portée de tous les membres du Parti ouvrier ; et cependant il serait utile que tous en eussent connaissance afin de savoir ce qui a été fait et comment les théories collectivistes ou communistes révolutionnaires ont été lentement élaborées dans ces grandes assises ouvrières. Je crois servir mon parti en profitant des loisirs forcées que m'a donnés la condamnation de la cour d'assises de Moulins pour réunir et classer les résolutions les plus importantes et les rapports les plus complets qui ont été présentés et pris dans nos Congrès ouvriers.

J. DORMOY.

Sainte-Pélagie, 1883.

---

ils commencèrent à calomnier ceux qui défendaient le collectivisme révolutionnaire, espérant que, écœurés, ils leur céderaient la place. Ils furent déçus ; ils voulurent les expulser comme des traîtres ; mais, en province et à Paris, il se trouva de nombreux militants pour défendre le drapeau collectiviste qu'ils voulaient déchirer. Ne pouvant vaincre le collectivisme révolutionnaire et tuer le *Parti ouvrier*, les possibilistes lâchent aujourd'hui programme et titre. Jamais on n'a vu de plus grands lâcheurs, et jamais titre ne fut mieux mérité que celui que leur appliquent mes amis Guesde et Lafargue : de FÉDÉRATION DES LACHEURS SOCIALISTES DE FRANCE.

RAPPORTS ET RÉSOLUTIONS

DES

CONGRÈS OUVRIERS

De la Propriété.

L'appropriation collective de tous les instruments de travail, qui devait devenir le grand but du Parti ouvrier, fut affirmée au Congrès coopérateur de Lyon par une minorité infime. Mais cette idée allait être reprise à Marseille par 73 délégués qui déposèrent la motion suivante, votée à une forte majorité :

« Le Congrès,

» Considérant que la question sociale ne sera résolue que lorsque chaque être humain sera arrivé à la satisfaction complète de ses besoins et au développement intégral de ses facultés ;

» Déclare que la propriété individuelle, cause de l'inégalité matérielle et intellectuelle, ne peut assurer cette satifaction, ni ce développement, et conclut à l'expropriation collective des sol, sous-sol, machines, voies de transports, bâtiments,

capitaux accumulés, au bénéfice de la collectivité humaine.

» Considérant : 1° que la stérilité absolue des moyens de rachat, de coopération, d'alliance du capital et du travail, est scientifiquement et expérimentalement démontrée ;

.....

» 3° Qu'aucune entente n'est possible entre les détenteurs de la fortune publique et ceux qui la revendiquent justement, impossibilité trop démontrée par la différence des intérêts engagés ;

« Le Congrès déclare que l'appropriation collective de tous les instruments de travail et forces de production doit être poursuivie par tous les moyens possibles. »

Mais, les délégués de Marseille ne se bornèrent pas à proclamer l'appropriation collective dans une résolution, car, à propos de l'association et du salariat, ils déclarèrent qu'il faut « répandre les idées collectivistes révolutionnaires, dont le but est de mettre les instruments de travail entre les mains des travailleurs. »

Le Congrès de Marseille fit une véritable révolution dans le camp de la bourgeoisie : c'était le prolétariat français reprenant et continuant le mouvement de l'Internationale au point où l'avait laissé le Congrès de Bâle, qui vota seulement l'appropriation collective de la terre. La minorité des coopérateurs, soutenue et encouragée par toute la presse bourgeoise, protesta contre les résolutions de la majorité qui avait imposé, disait-elle, un programme utopique et sectaire. Elle fit scission et alla échouer piteusement au Congrès ministériel du Havre.

La minorité coopératrice trouva pour alliés des réfugiés de la Commune à Londres et en Suisse ; rentrés en France, ils fondèrent *l'alliance socialiste*, qui devait devenir le tremplin du radicalisme ; car, c'est avec son programme que les Clémenceau, Pelletan, Sigismond-Lacroix, Pichon, etc., purent retenir leurs électeurs ébranlés par la propagande socialiste du Parti ouvrier.

Plus tard, les meneurs du possibilisme qui accusaient les résolutions collectivistes de Marseille de les empêcher de décrocher la timbale électorale, essayèrent de les remplacer par un communisme d'Etat à la Bonaparte et à la Bismarck qui se borne à transformer certaines industries privées en services publics (1).

Au contraire, le Congrès régional de Lyon (1880), dans le rapport de son comité, appuie les résolutions de Marseille, car « la forme collectiviste, dit-il, perce et grandit dans la concentration des capitaux, la construction de grandes forces productives, l'établissemement du grand atelier, les grandes associations, la grande industrie, la grande exploitation ; dans cette tendance générale à la production en grand par le groupement de forces sociales. »

Le Congrès régional de Paris, en juillet de la même année, dans sa résolution sur la propriété, déclare que :

« Considérant qu'il n'y a d'émancipation possible pour les travailleurs que dans la possession de l'instrument et de la matière de leur travail ;

---

(1) Un de ces meneurs, Chabert, — dans ses tournées en province, — ne se donnait pas même la peine de les remplacer ; il les supprimait purement et simplement. Aussi les bourgeois des villes où il passait lui faisaient-ils très bon visage. « J'ai dit, — écrivait le député Girault au secrétaire du *Cercle républicain des ouvriers de Montluçon*, le 10 octobre 1880, — *qu'il était possible de s'entendre sur certains points avec le citoyen Chabert ; car vous devez vous rappeler qu'il avait fini par déclarer que son collectivisme se réduisait aux propriétés communales actuelles. Ce qui laissait tout en état et réduisait son collectivisme à la formule de zéro.* » Tel est l'homme qui, au Congrès possibiliste de 1883, représentait la province comme épouvantée par les mots d'*expropriation* et de *révolution*, alors que, dans l'Allier et ailleurs, c'est la province qui n'a plus voulu de ses conférences comme conservatrices et réactionnaires.

« Considérant, que cette possession des moyens de production ne saurait être individuelle pour deux raisons :

» 1° Parce qu'elle est incompatible avec les progrès et l'état actuel même de la technique industrielle et agricole (division du travail, machinisme, vapeur, etc.);

» 2° Parce que, ne fut-elle pas anti-économique, elle ne tarderait pas à donner lieu à toutes les inégalités sociales d'aujourd'hui, à moins d'une répartition nouvelle — impossible — à chaque mouvement de la population ;

» Considérant que cette possession ne saurait être davantage corporative ou communale, sans entraîner tous les inconvénients de la propriété capitaliste d'aujourd'hui, c'est-à-dire l'inégalité des moyens d'action entre les travailleurs, l'anarchie dans la production, la concurrence homicide entre les groupes producteurs, etc.;

» Considérant, enfin, que la possession collective ou sociale des moyens de production répond seule à la fois aux nécessités économiques et aux conditions de justice et d'égalité que doit remplir la société nouvelle,

» Le Congrès régional du Centre déclare :

» Que tous les instruments et toute la matière du travail doivent être repris par la collectivité et rester entre ses mains propriété indivise et inaliénable.

» Cette reprise devra être poursuivie par tous les moyens possibles. »

Il est important de remarquer que, au Congrès national de Marseille, on réclame la socialisation des moyens de production au nom de la justice et de l'égalité ; mais au Congrès régional de Lyon, on commence déjà à voir affirmer que cette socialisation est la conséquence inévitable de la concentration économique, et, depuis, tous les Congrès, tant nationaux que régionaux, ont basé les réclamations ouvrières sur les nécessités économiques de la production capitaliste et les idées de justice et de révolte qu'elle engendre.

C'est également sur les nécessités économiques que s'appuie, au Congrès national de Reims, le *Cercle républicain des Ouvriers de Montluçon*, pour traiter la question de « la production et de la consommation dans la Société future ». Ce rapport, que la majorité possibiliste a eu soin d'enterrer dans sa commission, était ainsi conçu :

» Si on ne veut pas s'égarer dans des rêvasseries en étudiant ce que doit être la Société future ; si, dans cette étude, qui peut prêter trop facilement à des développements creux, on veut faire œuvre sérieuse et utile, on n'oubliera pas que le mode d'action doit toujours être déterminé par les conditions du milieu et s'adapter à ces conditions. On ne s'attachera, par conséquent, qu'à rechercher ce qui serait faisable avec le milieu que nous avons sous les yeux, avec le milieu existant.

» Les principes qui doivent guider dans l'organisation de la *production* ressortent de l'appropriation collective elle-même. Quel est le but de cette appropriation ? C'est la suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme et des maux de toute sorte résultant de la concurrence homicide que sont forcés de se faire les patrons. Or, ces inconvénients de la propriété individuelle, on les retrouverait dans la propriété corporative ou communale, par suite, notamment, des partages inégaux qui en seraient la conséquence, de la productivité différente de ces capitaux, etc. Ce serait la continuation de la société actuelle basée sur l'écrasement des uns par les autres. Quant au système d'affermage, par la société propriétaire, des forces de production à des groupes ou à des individus, il engendrerait comme la propriété individuelle l'anarchie dans la production qui, comme à l'heure présente, serait dominée par l'intérêt particulier.

» Le but de la production doit être le produit et non le profit. On n'a pas à imaginer pour cela l'intervention d'une volonté dictatoriale maîtresse de la production. Ce seront les consommateurs, par la constatation, grâce à une statistique facile,

des besoins librement manifestés de tous, qui la dirigeront, qui la déterminerontcomme quantité et comme qualité. Les chiffres donnés par la statistique seront les éléments directeurs de la production devenue service public sous les trois formes : agricole, industrielle et commerciale.

« Mais, on le voit, pour que la production échappe entièrement à l'arbitraire, il y a nécessité absolue d'appropriation et d'exploitation sociales ou nationales des capitaux.

« Pour en arriver là, de légers changements suffiront, au moins comme mesure immédiate, dans de nombreuses branches d'industrie. Partout où la concentration fatale des capitaux s'est effectuée; pour tout ce qui est grande industrie, pour tout ce qui a revêtu la forme sociétaire, par la simple annulation des actions ou des obligations, l'appropriation collective des capitaux qui s'est déjà opérée, revêtira, au lieu de la forme sociétaire qui ne profite qu'à quelques-uns, la forme sociale au profit de tous.

« Pour ce qui est petite propriété agricole ou industrielle, là où se trouvent réunies dans les mêmes mains le capital et le travail, il ne peut y avoir lieu à expropriation. Ce sont les faits qui auront raison de la petite propriété. Jusque-là on pourra, loin de s'en faire un ennemi, intéresser le petit producteur, le paysan cultivant lui-même son lopin de terre, le petit industriel mettant en œuvre l'outil qu'il possède, au nouvel ordre de choses, par l'organisation des services communaux qui le dispenseront de passer par les mains des intermédiaires commerciaux ou financiers qui l'exploitent et lui enlèvent la meilleure part de son produit.

« Etant donné que tout d'abord la production pourra ne pas être assez abondante pour satisfaire intégralement tous les besoins de tous, qu'ensuite les hommes, venant de traverser une période où le travail est une peine, auraient une tendance incontestable à rester dans l'oisiveté dès l'instant qu'ils n'auraient pas besoin de tra-

vailler pour vivre, dans cette nécessité d'assurer la production et de limiter en certains points la consommation, le mode de *répartition* des produits le plus en rapport avec le mode de production sera celui qui déterminera la part à laquelle chacun aura droit d'après son temps de travail.

« Du moment que le pouvoir de consommation de chacun ne peut être encore illimité, il n'y a qu'une chose juste, c'est celle qui lui donne pour mesure le temps de travail de chacun, comparé dans ses résultats comme quantité et comme qualité à ce que peut produire un homme de force et d'habileté moyennes. Mais, peut-on objecter, il y a des travaux pénibles ; il y en a de répugnants. Si la part de chaque travailleur, si sa puissance d'achat est proportionnelle à son temps de travail social, où trouvera-t-on ceux qui accompliront les besognes difficiles? Pour assurer le recrutement des ouvriers employés aux travaux pénibles ou dangereux, il n'y aura qu'à établir que cinq heures, par exemple, de travail dans la mine équivaudront à huit heures de travail en plein air. La différence, pour une rémunération égale, entre le temps à consacrer à des travaux ordinaires et celui à consacrer à des travaux pénibles, variera non pas arbitrairement, mais suivant l'offre et la demande de ces derniers travaux.

« Donc, afin que chacun travaille, il faut, pour les individus adultes valides, baser le pouvoir de consommation sur le travail avec liberté entière pour chacun d'employer suivant ses goûts le produit de son travail. Quant à la consommation des enfants, des vieillards et des infirmes, elle incombe à la charge de la société qui devra la leur assurer dans les conditions les plus complètes possibles de satisfaction intégrale de leurs besoins.

« Reste le troisième point, les *rapports sociaux*, sur lequel nous ne nous étendrons pas, ne voulant pas sortir du domaine pratique.

« Nous nous contenterons d'établir qu'ils devront avoir pour base la liberté la plus complète, sans distinction de sexe, l'individu ayant sociale-

ment à sa disposition les moyens d'appliquer les facultés qu'il lui aura été socialement possible de porter à leur maximum de développement. »

Organisation du Parti ouvrier.

Au Congrès de Marseille (1879), l'on vit poindre la première ébauche de l'organisation du Parti ouvrier français ; pour la première fois, une assemblée de délégués de groupes ouvriers sentit que pour sortir de la situation misérable qui est faite à la classe ouvrière. il ne suffisait plus de se raconter sa misère les uns aux autres ; il fallait agir et organiser la masse des salariés. Aussi, les délégués du Congrès de Marseille décidèrent qu'il fallait organiser un Parti ouvrier semblable à celui qui existe en Allemagne ; ils divisèrent la France en six régions fédérées, savoir :

1° Le Centre ; 2° l'Est ; 3° le Midi ; 4° l'Ouest ; 5° le Nord ; 6° l'Algérie ; ils établirent que le congrès annuel se tiendrait à tour de rôle dans chaque région, que l'on instituerait « un comité général exécutif composé de dix-neuf membres chargés de l'exécution des décisions des congrès, qu'une cotisation de cinq centimes par membre et par mois serait payée pour subvenir aux frais du Conseil général. »

Les délégués craignant que les groupes ne sortissent de la ligne de conduite tracée par les congrès, décidèrent « que chaque comité régional pourrait exclure les membres ou les groupes qui s'en écarteraient. »

Deux ans après, au Congrès national de Reims, fut reprise l'organisation du Parti ouvrier, mais au lieu de suivre la tradition de Marseille, c'est-à-dire au lieu de s'occuper de l'organisation de toutes les régions composant le parti, on n'eut

qu'une seule préoccupation : la constitution d'un comité national. Tous les délégués — excepté les délégués des mécaniciens — étaient partisans en principe de la constitution de ce comité. Cette organisation centrale qui donne une vie d'ensemble à un parti s'imposait fatalement, car un parti n'existe et ne peut agir sérieusement que s'il centralise ses efforts ; à plus forte raison le Parti ouvrier, qui prend pour but la socialisation des forces de production, devait solidariser l'action de tous ses membres.

Mais il restait à savoir si le moment était venu de procéder immédiatement à la constitution de ce comité ; s'il était possible, sans danger, de passer au dernier terme de l'organisation du Parti ouvrier avant d'avoir organisé et définitivement constitué les six fédérations indiquées par les délégués de Marseille, car jusqu'alors trois régions seulement avaient donné signe d'existence fédérative : c'étaient les fédérations du Centre, du Nord et de l'Est. Dans l'Ouest, le Midi et l'Algérie, on ne trouvait que des groupes isolés. Se préoccupant de cet état de choses, la minorité du congrès insistât pour que le comité national ne fut formé que par les fédérations constituées et faisait valoir les motifs suivants :

« 1° Qu'il n'y avait pas lieu à une organisation intra-fédérale, comme le Comité national, là où il n'y avait pas d'organisation régionale ;

2° Que les fédérations seules présentent les garanties nécessaires tant au point de vue de l'esprit qui les anime, constatable par leurs statuts, qu'au point de vue de l'élection et de la révocation de leurs délégués, incontrôlable ou impraticable avec des groupes isolés ou disséminés ;

3° Que le Comité national qu'il s'agissait de créer comme simple rouage administratif serait d'autant plus facilement entraîné à se transformer en comité dictatorial que cette dissémination des groupes lui permettrait de les opposer les uns aux autres, de les annuler les uns par les autres, etc. »

Telle ne fut pas l'opinion de la majorité des délégués de Reims, qui passa outre. — Un grand nombre de ses membres avaient dans leurs poches leur nomination au Comité National, avant même la constitution dudit Comité. — Ils ne voyaient dans cette organisation qu'un moyen de dominer le parti, et de créer à leur usage un petit despotisme ridicule et chicanier ; aussi, pour arriver à ce couronnement de l'édifice, toutes les intrigues furent employées.

Mais le Congrès National de Roanne, prenant pour base les résolutions de Marseille, les étudia, et compléta la constitution rationnelle du Parti ouvrier. L'organisation élaborée par les délégués de ce congrès, c'est-à-dire par les représentants de la France ouvrière, est sans contredit le travail le plus complet qui ait été fait sur cette question ; le parti pourra peut-être le modifier pour l'adapter à des circonstances nouvelles, mais il restera un guide précieux :

Titre I. — *Dénomination du Parti.*

Art. 1er. — Le nom définitif du Parti est *Parti ouvrier*, — qui dit Parti ouvrier disant expropriation révolutionnaire de la bourgeoisie capitaliste et socialisation des moyens de production.

Titre II. — *Composition du Parti.*

Art. 1er. — Le Parti ouvrier est composé de groupes et de fédérations de groupes.

Art. 2. — Les groupes doivent compter au moins 15 membres.

Art. 3. — Les fédérations sont locales et régionales.

Art. 4. — Les fédérations locales sont formées des groupes d'une même ville et des localités environnantes. Les fédérations régionales sont formées des groupes et des fédérations locales d'une même région.

Art. 5. — Les fédérations régionales sont au nombre de six : Centre, Nord, Midi, Est, Ouest et Algérie. Elles porteront le titre général de *Fédération socialiste révolutionnaire de...*

Art. 6. — Leurs limites sont déterminées par les Congrès régionaux.

Titre III. — *Administration du Parti.*

Art. 1er. — Le Parti est administré par des Conseils locaux et régionaux et par un Conseil national.

Art. 2. — Sa ligne de conduite est déterminée par les Congrès régionaux et nationaux.

Titre IV. — *Les Groupes.*

Art. 1er. — Toute personne, tout groupe, association de métiers (corporation ou chambre syndicale) qui aura envoyé au Conseil local de sa ville, au Conseil régional ou au Conseil national son adhésion au programme du Parti ouvrier, sera reconnu comme appartenant au Parti ouvrier.

Il aura à envoyer son nom, son siège, le nombre de ses membres au Conseil local, au Conseil régional de sa région et au Conseil national.

Art. 2. — Tout groupe reconnu par le Conseil régional de sa région, pourra rester indépendant du Conseil local de sa ville, bien qu'il soit préférable qu'il s'y affilie ; mais en aucun cas il ne pourra, dans une campagne électorale ou une action publique quelconque, se mettre en opposition avec le Conseil local de sa ville, à moins que celui-ci ne viole le pacte constitutif du Parti et ne supprime ou falsifie le programme du Parti.

Le Conseil régional de la région et le Conseil national auraient alors le devoir d'intervenir,

Art. 3. — Le Conseil local est appelé à trancher les différends qui pourraient surgir entre deux ou plusieurs groupes d'une même ville.

Les groupes, en cas de différend, soit entre eux,

soit avec le Conseil local, auront le droit de demander un conseil arbitral, nommé en nombre égal par chaque groupe ; les membres arbitraux seront choisis dans des groupes n'ayant pas pris part à la querelle ; ils éliront leur président ; en cas de désaccord, ils laisseront cette nomination au Conseil régional.

La partie qui se croirait lésée pourra en appeler au Conseil national ou au Congrès régional de sa région.

Tout différend entre membres d'un même groupe sera tranché par un conseil arbitral, nommé en nombre égal par chaque membre ; la partie lésée pourra en appeler à l'assemblée générale du groupe.

Titre V. — *Conseil locaux.*

Art. 1er. — Le Conseil local est la représentation locale du Parti ; il sera constitué par les délégués des groupes d'une même ville ou de localités avoisinantes.

Il n'existera qu'un Conseil local par ville ; mais des groupes pourront continuer à avoir une existence indépendante du Conseil local, même à se fédérer entre eux, sans pour cela avoir le droit de prendre le nom de Conseil local qui n'appartiendra qu'à la majorité des délégués d'une même ville.

Art. 2. — Le Congrès local devra se tenir en communication avec le Conseil régional de sa région et le Conseil national.

Sa fonction sera de veiller à l'exécution des résolutions des Congrès régionaux de sa région, et des Congrès nationaux ; à développer l'organisation du Parti dans sa localité ; à prendre toutes les initiatives réclamées par les circonstances.

Titre VI. — *Conseil régional.*

Art. 1er. — Le Conseil régional d'une région est l'administration régionale du Parti.

Il est composé de cinq membres.

Art. 2. — Le siège du Conseil régional est désigné par le Congrès régional annuel ou par la majorité des groupes de la région.

Il devra être déplacé chaque année, la même localité ne pouvant être choisie à nouveau sans une intermittence de trois années.

Art. 3. — Les groupes de la localité ainsi désignée nomment, sous leur responsabilité, les cinq membres composant le Conseil administratif régional, et pourvoient aux vacances qui, pour une cause quelconque, pourraient se produire dans son sein.

Art. 4. — Le Conseil régional élira dans son propre sein son secrétaire et ses autres fonctionnaires.

Le secrétaire devra être salarié, et, si possible, les autres membres.

Le Conseil régional prélèvera mensuellement sur chaque membre une somme déterminée par le Congrès régional ou par la majorité des groupes de la région.

Art. 5. — Le Conseil régional devra veiller à l'exécution des résolutions prises par la majorité des groupes ou des Congrès régionaux de la région.

Art. 6. — Le Conseil régional servira d'intermédiaire entre le Conseil national et les Conseils locaux, ceux-ci ayant toujours le droit de communiquer directement entre eux et avec le Conseil national.

Le Conseil régional devra veiller à l'exécution des résolutions des Congrès régionaux de la région et des Congrès nationaux : — à développer l'organisation du Parti dans la région, — à constituer la caisse des grèves de la région ; à prendre d'accord avec les Conseils locaux de la région toutes les initiatives réclamées par les circonstances.

Titre VII. — *Conseil national.*

Art. 1er. — Le Conseil national est l'administration nationale ou centrale du Parti.

Il est composé de cinq membres.

Art. 2. — Le siège du Conseil national est désigné par le Congrès national annuel.

Il devra être transféré successivement dans chacune des régions.

Art. 3. — Les groupes de la localité ainsi désignée nomment, sous leur responsabilité, les cinq membres composant le Conseil administratif national et pourvoient aux vacances qui, pour une cause quelconque, pourraient se produire dans son sein.

Nul ne pourra faire partie du Conseil national durant deux années consécutives.

Art. 4. — Le Conseil national nommera dans son propre sein ses fonctionnaires qui devront être indemnisés par le Parti.

Art. 5. — Les frais du Conseil national seront couverts :

a. Par une cotisation de 0,05 c. par mois imposée à chaque membre du Parti.

b. Par une carte d'adhérent que chaque membre du Parti devra se procurer chaque année contre une somme de 0,10 c.

Le Conseil national aura aussi le droit d'organiser pour les besoins de sa gestion des réunions et des souscriptions.

Art 6. — Le Conseil national devra surveiller l'exécution des décisions prises par les Congrès nationaux, développer l'organisation nationale du Parti, prendre d'accord avec les Conseils régionaux toutes les initiatives réclamées par les circonstances.

Titre VIII. — *Congrès régionaux et nationaux.*

Article 1er. — Les Congrès se réunissent dans les villes désignées par les Congrès précédents. Leur organisation est confiée aux groupes locaux.

Art. 2. — Les Congrès sont constitués par la réunion des délégués des groupes, associations de

métiers, chambres syndicales, etc., adhérant au Parti ou invités par le Parti.

Art. 3. — Pour se faire représenter, tout groupe devra être composé d'au moins quinze membres et avoir au moins deux mois d'existence.

Art. 4. — Dans les Congrès tous les groupes qui auront fait une déclaration révolutionnaire pourront prendre part aux votes.

Art. 5. — Les groupes ne pourront se faire représenter aux Congrès du Parti que par des délégués effectifs pris dans leur sein.

Art. 6. — Les votes ont lieu par délégué. Chaque délégué ne peut représenter qu'un groupe.

Art. 7. — Les groupes ne pourront pourvoir aux frais de leur délégation avec les fonds votés par les municipalités bourgeoises.

Art. 8. — Chaque région est engagée à faire un Congrès tous les ans.

Les résolutions prises dans un Congrès régional n'engagent que les groupes et Conseils locaux de la région. Les résolutions ne peuvent être en désaccord avec celles des Congrès nationaux.

Les Congrès régionaux peuvent cependant discuter des questions pour être présentées au Congrès national. Les résolutions des Congrès nationaux engagent le Parti ouvrier français tout entier.

Art. 9. — Toutes les résolutions des Congrès soit régionaux soit nationaux qui n'auraient pas un caractère d'urgence devront, dans le délai d'un mois après la tenue du Congrès, être communiquées officiellement à tous les Conseils et groupes de la région ou du Parti suivant le cas ; si dans le délai de deux mois, après la tenue du Congrès, la majorité des groupes ne fait aucune objection à leur teneur, les résolutions seront exécutives.

Art. 10. — Les Conseils généraux et le Conseil national devront se faire représenter aux Congrès régionaux et au Congrès national, par une délégation de un ou plusieurs membres ; — La délégation aura à rendre compte de la conduite du Conseil dans le cours de l'année, — à

présenter un rapport détaillé sur l'état du Parti ; — La délégation pourra prendre part à la discussion, mais non au vote.

TITRE IX. — *Dispositions complémentaires.*

Article 1er. — Les fonctionnaires du Parti sont toujours révocables.

Art. 2. — Il y a incompatibilité dans les fonctions de délégué aux Conseils : local, régional et national.

Art. 3. — Le Parti aura un *Bulletin officiel*, placé sous la direction exclusive du Conseil national. Ce bulletin sera consacré aux résolutions des Congrès nationaux et régionaux du Parti ; à un état aussi complet que possible des grèves courantes ; aux procès-verbaux du Conseil national et des Conseils régionaux et locaux.

Chaque membre et groupe révolutionnaire est invité à s'y abonner.

Art. 4. — Les *cartes d'adhérent* porteront les timbres des Conseils national, régional et local, ainsi que celui du groupe particulier auquel appartient l'adhérent.

Elles seront délivrées par le Conseil national au Conseil régional, puis par celui-ci au Conseil local et par ce dernier aux groupes.

Art. 5. — En dehors de cette carte, chaque membre du Parti devra être muni d'un carnet délivré par le Conseil national contenant :

(*a*) Le programme du Parti ;
(*b*) Les principales résolutions de nos Congrès ;
(*c*) L'état de ses cotisations.

Action Electorale et Programme du Parti.

Le Congrès de Paris, bien qu'il ne fut pas révolutionnaire et qu'il crut l'émancipation ouvrière psssible sans toucher à la propriété capi-

taliste, se prononça néanmoins à l'unanimité pour la représentation directe du prolétariat. Le suffrage universel, qui n'avait été qu'un moyen d'enrôler les salariés à la suite des radicaux bourgeois, devait, au contraire, devenir un moyen d'opposer des candidatures ouvrières aux candidatures bourgeoises. Personne n'avait alors l'idée de prêcher l'abstention, c'est-à-dire de demander aux prolétaires de se dépouiller eux-mêmes d'un droit qu'ils défendraient les armes à la main contre le gouvernement qui tenterait de les en priver. Tout le monde comprenait que dans les Chambres et les autres corps élus les intérêts des ouvriers ne sauraient être défendus par leurs exploiteurs ou leurs représentants.

Le Congrès réformiste de Lyon ne fit que rééditer cette résolution.

Mais, au Congrès collectiviste de Marseille, une nouvelle tactique apparaît.

L'action électorale est affirmée à nouveau comme une nécessité. On fait mieux que de la recommander aux travailleurs, on tâche de l'organiser.

Mais ce n'est plus dans l'espérance d'émanciper le travail avec des moyens parlementaires, mais pour constituer le prolétariat en parti de lutte et préparer ainsi une armée pour la révolution déclarée inévitable. Il s'agissait de transporter sur le terrain politique l'antagonisme des classes qui existe sur le terrain économique, de séparer à l'aide du bulletin de vote les salariés des salariants, afin de les opposer les uns aux autres et de les faire se heurter.

Voici en quels termes s'exprime le Congrès par l'organe de sa 6me commission :

« Le Congrès ouvrier socialiste de Marseille, en inscrivant à l'ordre du jour d'une de ses séances, la question de la représentation prolétarienne aux corps élus, a voulu ainsi montrer la profonde différence qui sépare la grande masse des travailleurs de la petite masse des capitalistes, industriels, rentiers, patrons, qui forment la

bourgeoisie actuelle. Pour ce fait, il a reconnu qu'il était nécessaire que le prolétariat suivit une ligne de conduite conforme à ses aspirations et à ses intérêts de classe, en se faisant représenter directement à tous les corps élus, afin d'opposer intérêt à intérêt, aspirations à aspirations, et pour faire découler de cette représentation l'application des réformes qu'il demande solennellement dans ses congrès.....

« Votre commission demande qu'avant toute chose, le prolétariat fasse une scission complète avec la bourgeoisie, et se sépare d'elle sur tous les terrains à la fois intellectuel, juridique, politique et économique. Votre commission vous propose donc de voter la formation en France d'un Parti de travailleurs, dont le but sera d'appliquer toutes les résolutions du Congrès ouvrier socialiste de Marseille et de ceux qui suivront..... que chaque groupe ait l'obligation au moins morale de présenter à toutes les élections des candidats ouvriers socialistes partout ou faire se pourra.

« La commission vous propose de reconnaître la rétribution de toutes les fonctions électives, afin de permettre à tout candidat ouvrier l'accessibité des fonctions publiques, quelles qu'elles soient, pour qu'il puisse y représenter dignement sa classe. Elle vous demande en outre de tracer, ainsi qu'il suit, le mandat des représentants ouvriers.

« Le représentant ouvrier doit prendre part à toutes les manifestations dans lesquelles il pourra défendre les intérêts et les droits du prolétariat. Il devra réclamer les libertés nécessaires aux réformes que le Parti des travailleurs a inscrites dans son programme et s'abstenir de toute compromission, qu'elle qu'elle soit, avec tous les partis politiques représentés aux divers corps élus du pays.

« La durée du mandat des représentants ouvriers devra être laissée à la faculté de chaque groupe, commune ou région, qui les auront fait élire, mais invitation leur est faite de le rendre aussi court que possible ».

Le Congrès régional de Paris (1880) fit faire un pas de plus à la question. Il vit dans les élections un puissant moyen de propagande socialiste et de recrutement révolutionnaire. Mais, pour cela, il fallait un programme électoral affirmant hautement le but du Parti ouvrier, c'est-à-dire l'expropriation de la classe capitaliste et l'appropriation collective des moyens de production. Il fallait d'autre part que ce programme, pour qu'il put agir sur les masses encore ignorantes et les amener dans nos rangs, contint un certain nombre de réformes immédiatement réalisables afin de mettre la république bourgeoise en demeure d'agir, et de bien établir sa mauvaise volonté ou son impuissance en matière d'amélioration ouvrière. Il fallait enfin que ce programme fût unique pour solidariser dans les mêmes revendications les travailleurs de toute la France et pour les réunir dans un faisceau compact en vue d'une action commune lorsque les évènements le permettraient.

C'est pour atteindre ce triple but que le Congrès adopta, à l'unanimité moins quelques abstentions, le programme dit minimum en le faisant précéder de quelques considérants qu'il est utile de reproduire :

» Le Congrès régional du Centre :

» Considérant que la privation des libertés politiques est un obstacle à l'instruction sociale du peuple et à l'émancipation économique du prolétariat ;

» Considérant que le prolétariat est résolu à se servir de tous les moyens pour obtenir son affranchissement, et qu'il doit profiter des libertés déjà acquises au prix du sang des trois dernières révolutions ;

» Considérant, en outre, que l'action politique est utile comme moyen d'agitation et que l'arène électorale est un terrain de lutte qui ne saurait être déserté ;

» Ratifie les décisions prises antérieurement sur cette question par les congrès socialistes internationaux ou nationaux,

» Et déclare :

» I. L'émancipation sociale des travailleurs est inséparable de son émancipation politique ;

» II. L'abstention politique serait funeste par ses conséquences ;

» III. L'intervention politique devra se manifester par des candidatures de classe, sans alliance aucune avec les fractions des vieux partis politiques existants, à toutes les fonctions electives ;

» IV. Tout en se servant des moyens légaux, le prolétariat ne pourra arriver à son émancipation par la voie pacifique, et la Révolution sociale par la force reste la seule solution définitive possible ;

» V. L'intervention politique sera subordonnée au mouvement socialiste et ne lui servira que de moyen ;

» VI. Tout en se mêlant aux luttes des différentes fractions de la bourgeoisie, pour les combattre indistinctement, le prolétariat poursuivra son organisation distincte, qui n'est que la forme préparatoire de la société de l'avenir.

» Le Congrès régional du Centre,

» Considérant que si la Révolution est le seul moyen d'émancipation de la classe ouvrière, cette Révolution n'est possible qu'avec et par une classe ouvrière organisée ;

» Considérant que le premier acte de cette organisation est nécessairement la séparation de la classe ouvrière d'avec les partis politiques bourgeois, et que cette séparation doit se faire sur le terrain électoral à l'aide du même bulletin de vote qui a créé politiquement la confusion des classes ;

» Considérant enfin que les pires ennemis de la Révolution sont ceux qui, en parlant à tort et à travers, refusent de prendre aucun des moyens qui la rendent possible ;

» Déclare :

» Qu'il accepte le programme électoral suivant : » *(Voir plus loin, page 29).*

Le Congrès national du Havre sanctionna définitivement ce programme et en fit le pacte fondamental du Parti ouvrier. Ce programme fut ratifié à l'unanimité par le Congrès régional de la Fédération du nord, tenu à Roubaix en octobre 1881.

Attaqué au Congrès de Reims par des candidats malheureux, il fut défendu par la minorité qui déposa des résolutions ainsi conçues :

» *a*) Considérant que si le Parti ouvrier se bornait sur le terrain électoral à un exposé de principes commun à tous les militants du Parti et laissait aux fédérations ou aux groupes le soin de rédiger eux-mêmes des programmes électoraux particuliers ou locaux, on arriverait fatalement à des programmes contradictoires, s'annulant mutuellement et sur lesquels ne manquerait pas de s'appuyer la bourgeoisie pour nier le Parti ouvrier ;

» Considérant que cette latitude laissée aux fédérations ou aux groupes aurait en outre pour effet, selon les localités :

» Ou d'empêcher l'entrée en ligne de travailleurs bien intentionnés, mais ou incapables ou découragés par leur petit nombre, de formuler eux-mêmes un programme ;

» Ou de permettre, dans un but intéressé, l'introduction de revendications exclusivement politiques dont le Parti porterait la responsabilité et qui, au lieu d'amener la classe ouvrière à nos conclusions socialistes révolutionnaires, égareraient ses efforts ;

» Considérant enfin que le maintien d'un programme électoral unique n'empêcherait pas les fédérations ou les groupes d'approprier, au moyen de manifestes particuliers, les revendications générales aux exigences locales ;

» Le Congrès déclare nécessaire un programme électoral unique destiné à rallier sur tous les points du territoire toutes les forces ouvrières. »

» *b*) Considérant que si le programme électoral — c'est-à-dire d'organisation et de lutte — du

Parti ouvrier est et doit toujours être modifiable pour nos Congrès nationaux, il n'y a pas utilité à le modifier chaque année ;

» Considérant que des modifications trop fréquentes auraient au contraire pour effet de jeter le trouble dans les esprits ouvriers ;

» Considérant, d'autre part, que si le programme sorti des délibérations du Congrès du Havre offre des lacunes ou laisse à désirer, il est toujours loisible d'y remédier dans les manifestes dont peuvent le faire suivre ou précéder les divers groupes en l'appliquant aux besoins particuliers de leur localité ;

« Le Congrès décide : 1° le maintien du Programme du Havre jusqu'au prochain Congrès national ; 2° la faculté aux diverses fédérations de discuter les modifications qui pourraient y être utilement apportées par le prochain Congrès. »

Malgré sa majorité possibiliste, le Congrès de Reims prit la décision suivante : « Jusqu'à l'acceptation d'un nouveau programme par les fédérations, celui existant reste en vigueur. »

Supprimé par les possibilistes au Congrès de Saint-Etienne après le départ des socialistes révolutionnaires, le programme fut maintenu à l'unanimité moins une voix par le Congrès national de Roanne qui le compléta en le faisant précéder des réflexions suivantes : (1)

» Appelé par son ordre du jour à s'occuper du programme du Parti, le Congrès national de Roanne a confirmé les décisions des Congrès de Marseille et du Havre relativement à la nécessité de l'action électorale, mais *uniquement comme moyen de propagande, d'organisation et de lutte ;*

---

(1) Les additions du Congrès de Roanne sont mises en italiques.

» Repoussant comme une trahison l'idée seule de *parlementariser* le Parti ouvrier et de faire dépendre le salut du prolétariat de la conquête pacifique et graduelle du pouvoir municipal ou législatif, le Congrès maintient que pour l'expropriation de la classe capitaliste qui est notre but, il n'y a qu'un moyen, — l'action révolutionnaire.

» C'est à ce point de vue qu'il a repris en l'amendant le programme électoral du Havre et qu'il invite les groupes à exiger des candidats l'abandon à la Caisse du Parti de l'indemnité parlementaire, le Parti devant être seul à salarier ses représentants :

Programme électoral.

Considérant,

« Que l'émancipation de la classe productive est celle de tous les êtres humains sans distinction de sexe ni de race ;

» Que les producteurs ne sauraient être libres qu'autant qu'ils seront en possession des moyens de production (terre, usines, navires, banques, crédit, etc.) ;

» Qu'il n'y a que deux formes sous lesquelles les moyens de production peuvent leur appartenir ;

» 1° La forme individuelle qui n'a jamais existé à l'état de fait général et qui est éliminée de plus en plus par le progrès industriel ;

» 2° La forme collective dont les éléments matériels et intellectuels sont constitués par le développement même de la société capitaliste ;

Considérant,

» Que cette appropriation collective ne peut sortir que de l'action révolutionnaire de la classe productive — ou prolétariat — organisée en parti politique distinct ;

» Qu'une pareille organisation doit être poursuivie par tous les moyens dont dispose le prolétariat, y compris le suffrage universel transformé ainsi d'instrument de duperie qu'il a été jusqu'ici en instrument d'émancipation ;

» Les travailleurs socialistes français en donnant pour but à leurs efforts l'*expropriation politique et économique de la classe capitaliste* et le retour à la collectivité de tous les moyens de production, ont décidé, comme moyen d'organisation et de lutte, d'entrer dans les élections avec les revendications immédiates suivantes :

A. — *Partie politique.*

» 1° Abolition de toutes les lois sur la presse, les réunions et les associations et surtout de la loi contre l'Association internationale des Travailleurs. — Suppression du livret, cette mise en carte de la classe ouvrière, et de tous les articles du Code établissant l'infériorité de l'ouvrier vis-à-vis du patron et l'*infériorité de la femme vis-à-vis de l'homme* ;

» 2° Suppression du budget des cultes et retour à la nation « des biens dits de mainmorte, meubles et immeubles, appartenant aux corporations religieuses » (décret de la Commune du 2 avril 1871), y compris toutes les annexes industrielles et commerciales de ces corporations ;

» 3° *Suppression de la dette publique* ;

» 4° *Abolition des armées permanentes* et armement général du peuple ;

» 5° La Commune maîtresse de son administration et de sa police.

B. — *Partie économique.*

» 1° Repos d'un jour par semaine ou interdiction légale pour les employeurs de faire travailler plus de six jours sur sept. — Réduction légale de la journée de travail à huit heures pour les adultes. — Interdiction du travail des enfants dans les

ateliers privés au-dessous de quatorze ans; et, de quatorze à dix-huit ans, réduction de la journée de travail à six heures;

» 2° *Surveillance protectrice des apprentis par les corporations ouvrières;*

» 3° Minimum légal des salaires, déterminé, chaque année, d'après le prix local des denrées, *par une commission de statistique ouvrière;*

» 4° *Interdiction légale aux patrons d'employer les ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers français;*

» 5° Egalité de salaire *à travail égal* pour les travailleurs des deux sexes;

« 6° Instruction scientifique et professionnelle de tous les enfants, mis pour leur entretien à la charge de la société représentée par l'Etat et par les communes;

» 7° Mise à la charge de la société des vieillards et des invalides du travail;

» 8° Suppression de toute immixtion des employeurs dans l'administration des caisses ouvrières de secours mutuels, de prévoyance, etc., restituées à la gestion exclusive des ouvriers;

» 9° Responsabilité des patrons en matière d'accidents, garantie par un cautionnement versé par l'employeur *dans les caisses ouvrières,* et proportionné au nombre des ouvriers employés et aux dangers que présente l'industrie;

» 10° Intervention des ouvriers dans les règlements spéciaux des divers ateliers; suppression du droit usurpé par les patrons de frapper d'une pénalité quelconque leurs ouvriers sous forme d'amendes ou de retenues sur les salaires. (Décret de la commune du 27 avril 1871);

» 11° *Annulation* de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique (banques, chemins de fer, mines, etc.), et l'exploitation de tous les ateliers de l'Etat confiée aux ouvriers qui y travaillent;

» 12° Abolition de tous les impôts indirects et transformation de tous les impôts directs en un impôt progressif sur les revenus dépassant 3,000 f.

— Suppression de l'héritage en ligne collatérale et de tout héritage en ligne directe dépassant 20.000 fr. »

C'est ce programme qui, arboré successivement à Paris, Lyon, Roubaix, Reims, Montluçon, Montmarault, Troyes, Elbœuf, Saint-Etienne, Bessèges, etc., et victorieux à Roanne et à Alais, reste le seul programme du prolétariat français constitué en parti de classe (1).

Il a en outre pour lui d'être essentiellement international en ce sens qu'il ne se distingue pas des programmes de tous les partis ouvriers, tant de l'ancien que du nouveau monde.

Syndicats et organisation corporative.

La question des syndicats ouvriers fut abordée au Congrès national de Lyon ; mais c'est au Congrès de Marseille qu'elle fut traitée sérieusement ainsi que le prouvent les résolutions suivantes :

« Le principe des chambres syndicales est d'être l'atelier technique, l'école préparatoire aux études sociales, en habituant les hommes à se voir, à se fréquenter et à s'entendre. Les chambres syndicales sont donc le rendez-vous des ouvriers d'une même profession pour apprendre ce qui se fait comme progrès dans le travail, ce qui se passe

(1) Tous les articles du programme qui n'ont pas encore été développés dans des rapports aux Congrès ont été étudiés dans le travail que Guesde et Lafargue viennent de faire paraître chez l'éditeur Henry Oriol, 11, rue Bertin-Poirée, Paris, sous le titre : *Le Programme du Parti ouvrier, son histoire, ses considérants, ses articles.*

dans les ateliers, se renseigner sur la valeur de telle ou telle maison, sur les salaires, etc.....

» Elles ont pour mission :

» 1° Surveillance des contrats et engagements d'apprentissage ;

» 2° Intervention conciliatrice pour éviter les grèves ;

» 3° Arbitrage pour les différents industriels ;

» 4° Organisation de cours professionnels, de conférences ;

» 5° Formation des caisses de prévoyance pour le chômage, la maladie, et de retraite pour la vieillesse, etc., etc.....

» Chaque corporation ayant un mode différent d'organisation du travail, c'est aux chambres syndicales qu'il appartient d'en régler les conditions.

» Pour éviter l'antagonisme des groupes corporatifs d'une même ville, ils devront s'entendre entre eux et se fédérer ensuite avec ceux du même état de toutes les villes de France, pour arriver à un certain moment à la fédération générale de toutes les corporations.

» Pour que ces différents articles ainsi posés puissent donner une nouvelle impulsion aux chambres syndicales existantes ou à fonder, il faut l'abrogation de la loi du 14-17 juin 1791, de la loi du 10 avril 1834, des articles 291, 292, 294 du Code pénal, du décret du 25 mars 1852, etc ; enfin pour n'en oublier aucune, l'abrogation complète de toutes les lois restrictives et oppresives, en ce qui concerne les libertés de réunion et d'association. »

Et dans une autre résolution sur l'organisation du travail le Congrès déclare que :

« Considérant que la centralisation est nécessaire pour pouvoir utiliser autant que possible les progrès faits par l'industrie, progrès qui consistent surtout dans l'emploi de la machine et la division du travail ;

« Les travailleurs d'une profession devront être organisés corporativement ou par groupe; ils

recevront de la collectivité les instruments de travail et se partageront les profits, après un prélèvement qui doit toutefois servir à l'entretien et à l'éducation des enfants et à assurer une retraite aux invalides du travail.

» L'échange des produits se fera soit par monnaie ou par papier. Liberté pleine et entière est laissée aux travailleurs d'employer le produit de leur travail, comme ils l'entendront, toutefois de manière à ce que cela ne nuise pas à l'intérêt général. »

Au Congrès national de Roanne, cette question de l'organisation corporative donna lieu au rapport et aux résolutions suivantes :

» Une organisation réunissant en un seul faisceau les ouvriers d'un même métier est une des nécessités de la production capitaliste. Pour se développer, la production capitaliste dut briser les organisations du compagnonnage ; mais parvenue à un certain degré de développement la production capitaliste reconstitue une autre organisation ouvrière, diffèrant essentiellement du compagnonnage.

» Les ouvriers du moyen-âge, exclus des corporations des maîtres de métiers, afin de résister au despotisme des aristocraties communières, municipales et corporatives, se groupèrent en vastes sociétés secrètes englobant non-seulement les ouvriers du pays mais des pays étrangers. Les organisations ouvrières ont de tout temps foulé aux pieds les préjugés barbares de race et de patrie, dans lesquels voudraient les parquer les despostes et les classes régnantes. Cependant, le compagnonnage avait les étroitesses et la hiérarchie des sociétés secrètes et le mysticisme religieux de l'époque qui lui avait donné naissance : son exclusivisme créait dans la classe ouvrière des antagonismes amenant continuellement des luttes sanglantes entre ouvriers. Ces caractères font du compagnonnage une chose du passé ; pour le faire revivre, il faudrait détruire la

grande industrie mécanique et ressusciter la petite industrie manuelle.

» L'organisation moderne des métiers, pour répondre aux nouvelles conditions économiques, doit forcément rejeter les côtés réactionnaires du compagnonnage, mais conserver son côté national et étendre son côté international.

» Les facilités de communications — routes, chemins de fer, navigation fluviale et maritime — permettent aux capitalistes de disséminer leurs ateliers sur divers points du territoire. Ainsi, dans la cordonnerie, des maisons de Paris possèdent des ateliers en province où l'on exécute des commandes prises à Paris. Ces maisons font entrer en concurrence des ouvriers séparés parfois par de grandes distances ; elles se servent des ouvriers travaillant dans les petites villes et les campagnes pour abaisser les salaires de Paris et des grands centres industriels. Mais cette lutte concurrentielle à distance prend une autre forme ; les patrons importent les travailleurs des campagnes et des pays étrangers. Ainsi donc les facilités des communications modernes permettent aux capitalistes de centraliser la production capitaliste répandue sur toute la surface du territoire et de faire battre entre eux les ouvriers de différentes villes et de différents pays.

» Mais tandis que les capitalistes centralisent leur puissance économique, ils prêchent aux ouvriers le *Syllabus* libertaire : les ouvriers doivent être isolés, libres ; s'ils se groupent, les organisations locales, doivent rester autonomes. Afin d'inculquer l'autonomie aux ouvriers, les capitalistes ont eu recours à la force politique centrale.

» Mais les nécessités de la lutte économique force impérieusement les ouvriers à briser le moule autonomique. Les chambres syndicales, qui ne sont encore que des organisations locales, autonomes, ont déjà, en maintes occasions, reconnu leur impuissance à tenir tête aux prétentions patronales : des grèves bien conduites et bravement soutenues ont souvent été vaincues par l'impor-

tation d'ouvriers étrangers ou par l'exécution du travail hors de la localité. Lors de la dernière grève des charpentiers de Paris, les patrons envoyèrent leurs ordres en Suède. Déjà, par la force des choses, un grand nombre de chambres syndicales ont été amenées à établir entre elles des relations ; ces relations spontanées et temporaires, doivent fatalement devenir permanentes. Les *trades-unions* ne sont pas locales, mais nationales et internationales : la *trade-union* la plus puissante, celle des mécaniciens, compte des branches dans toutes les villes d'Angleterre et même dans plusieurs villes d'Amérique et d'Australie.

» Le Parti ouvrier, qui commence à grouper la fraction la plus intelligente et énergique du prolétariat français, a mission de mener à bonne fin l'organisation nationale et internationale des métiers. Les militants du Parti n'entendent pas imposer au mouvement ouvrier des principes et des idées évolués dans leur cerveau ; ils étudient les phénomènes de la société actuelle et en dégagent les tendances : au lieu d'apporter des obstacles à l'organisation corporative, ils doivent l'accélérer en lui prêtant leur concours et en lui donnant conscience de son but. Les chambres syndicales sont les embryons de cette organisation de métiers ; le devoir de tous les militants du Parti est d'y aller planter le drapeau collectiviste.

» Les organisations de métiers joueront un grand rôle dans l'évolution de la classe ouvrière. — Elles réuniront les éléments de la statisque ouvrière : nombre des ouvriers de chaque métier ; leur distribution dans les différents ateliers du pays ; taux des salaires par ville et par région ; rapports des salaires avec les vivres et autres objets de première nécessité ; abondance et rareté du travail, etc. — Elles surveilleront les déplacements ouvriers ; dirigeront les ouvriers sur les points demandés ; les empêcheront de se rendre là où il y a grève et là où les salaires sont réduits par la surabondance de la main-d'œuvre. — Elles établiront des bureaux d'embauchage,

délivreront des passes aux ouvriers voyageurs; et, comme au temps du compagnonnage, l'ouvrier rencontrera partout où il ira des camarades pour le recevoir, l'aider à trouver du travail et le secourir matériellement et moralement. Ces organisations centraliseront et solidariseront les ouvriers d'un même métier.

» Les organisations de métiers auront à dresser les statistiques de la production, non dans l'espoir de la réglementer, car, tant que les capitalistes ne seront pas expropriés, on ne pourra rétablir l'ordre; mais afin de tourner le désordre capitaliste au profit de la classe ouvrière, en ne faisant commencer les grèves que dans les moments de travail à haute pression, en essayant de ralentir la production dès que les marchandises s'accumulent.

» Mais si dans la société capitaliste l'action régulatrice de la production des corporations ouvrières sera nulle, elle deviendra toute-puissante dès que les pouvoirs politiques auront passé des mains capitalistes aux mains ouvrières. Les organisations de métiers auront alors à établir par des statistiques nationales et internationales la quantité de produits requise par les besoins sociaux, et à déterminer la quantité de travail exigible par producteur.

» Mais parvenues à ce degré les organisations de métier se dissoudront, comme le compagnonnage s'est dissous au contact de la production capitaliste. Les organisations corporatives sont des formes transitoires. La mécanique industrielle, la division du travail et l'éducation technologique feront que l'ouvrier ne sera plus emprisonné dans un métier ou dans une spécialité. Il viendra un moment où il pourra indifféremment tisser, filer, coudre, conduire une locomotive ou une charrue à vapeur; déjà aux Etats-Unis d'Amérique cette possibilité d'exercer plusieurs métiers est possédée par nombre d'ouvriers. Aujourd'hui, les ouvriers sont transvasés d'un atelier dans un autre sans que la production en souffre, parce que dans

tous les ateliers, ils retrouvent les mêmes machines et la même division du travail; ils seront alors transvasés d'un métier dans un autre. Les ouvriers alors n'auront plus de métier, parce qu'ils les pratiqueront tous à tour de rôle, au grand bénéfice de la production et de leur santé physique et intellectuelle.

» Les organisations de métiers n'auront alors plus de raison d'être; mais les commissions de statistique et les administrations qu'elles auront engendrées, persisteront en se modifiant; elles seront chargées de règlementer la production et la distribution des produits suivant les besoins sociaux. Les organisations de métiers élaboreront les organismes administratifs de la Société communiste de l'avenir.

» A cet effet,

» Considérant que l'organisation des travailleurs par métiers est une conséquence naturelle et nécessaire de la production capitaliste;

» Considérant que ces organisations seront d'un puissant concours pour la lutte économique et pour la lutte politique qui s'imposent;

» Considérant qu'elles faciliteront la transformation des diverses industries privées d'aujourd'hui en autant de services publics, en habituant les travailleurs à l'action commune et en mettant en jeu leurs capacités administratives;

» Le Congrès déclare que le Parti ouvrier doit encourager par tous les moyens en son pouvoir les organisations de métiers et toutes leurs manifestations: congrès, grèves, etc. »

Les Grèves.

Cette question fut discutée à Marseille. Bien que reconnaissant que la grève n'est qu'un palliatif, mais comme les ouvriers n'ont que cette arme pour résister aux exigences du capital, le Congrès décida que les travailleurs doivent se

soutenir mutuellement dans les conflits entre le travail et le capital.

A Reims cette question fut reprise ; les mécaniciens présentèrent un projet d'organisation qui fut complété à Roanne :

« La classe ouvrière est condamnée à une double lutte contre la classe bourgeoise : à la lutte politique, qui doit aboutir à l'expropriation politique de la bourgeoisie ; à la lutte économique qui doit aboutir à son expropriation économique. — La grève est un des moyens de lutte économique.

« La grève est donc une des fatalités de la production capitaliste ; elle est si impérieuse que, malgré les conseils et les déclamations intéressées des philantrophes et des économistes contre les grèves, malgré les répressions à mains armées et les condamnations qu'elles entraînaient, malgré les misères ouvrières qu'elles engendraient, les grèves ont éclaté spontanément dans tous les pays d'Europe et d'Amérique dès que la production capitaliste s'affirma. Le Parti ouvrier n'a donc pas à occasionner les grèves, mais à rechercher les moyens d'atténuer leurs misères et d'obtenir le maximum de leurs résultats utiles.

« La grève met à nu les antagonismes de la production capitaliste qu'essaie de voiler la phraséologie libertaire et humanitaire des économistes et des politiciens.

« La grève est l'école préparatoire de la classe ouvrière ; elle lui révèle sa force, la rappelle à la conscience de ses intérêts de classe ; développe la solidarité ; discipline la masse ouvrière ; crée et forme dans son sein des capacités directrices ; prépare les têtes prolétariennes pour nos théories collectivistes ; place la question ouvrière sur son véritable terrain et dresse devant les yeux des salariés, comme seule solution logique et possible, notre solution : *Appropriation nationale des moyens de production.*

« Les causes des grèves sont multiples : les sa-

laires et les heures de travail, bien que les principales, ne sont pas les seules.

« Dans les grands centres industriels de province, le despotisme patronal dépouille les ouvriers même de la petite somme d'indépendance que leur avait laissée la Révolution bourgeoise de 1789. C'est la grève qui permet à l'ouvrier de se redresser et de parler à son employeur, non plus en serf, mais en homme ; elle tire les ouvriers de l'isolement et de l'autonomie dans lesquels voudrait les emprisonner le patron et elle les lui oppose solidarisés.

« La grève a permis et permettra aux ouvriers de réduire les heures de travail, de relever les salaires au niveau du renchérissement des vivres et des logements ; d'arracher des mains capitalistes la gestion des caisses de secours, de modifier ou supprimer les règlements d'atelier, d'exiger le paiement des salaires hebdomadairement et la suppression des magasins patronaux ; de conquérir la liberté, d'exercer leurs droits de citoyen, de prendre part à l'agitation politique, d'appartenir aux chambres syndicales et aux sociétés politiques.

« La grève, c'est-à-dire la menace et la lutte économique, est donc le seul moyen que peuvent pacifiquement employer les salariés afin de n'être pas traités par leurs maîtres pire que des chiens. Les grèves, même vaincues, leur inspirent une crainte salutaire.

« La grève amène aussi un résultat d'une importance capitale, bien que non recherché ; elle ébranle parfois profondément l'opinion publique et porte au premier plan les questions ouvrières que les radicaux et les intransigeants ont essayé et essayent de remplacer par leurs chinoiseries sur le Sénat, la Présidence, la Constitution, les questions religieuses, etc. Sans vouloir examiner ici la valeur des projets (limitation légale des heures de travail, création de bourses, de chambres de travail), proposés dans le but de calmer l'agitation ouvrière surexcitée par les dernières grèves, il faut constater qu'ils confirment notre

théorie révolutionnaire : que l'on ne peut espérer de résoudre les problèmes économiques que par l'action du pouvoir politique central.

« Bien que nous reconnaissions que la grève n'est pas par elle-même une solution, que ses bons résultats sont souvent temporaires et peu en rapport avec les privations supportées ; cependant, puisque la grève est le principal moyen que possèdent les ouvriers pour protéger leurs misérables droits ; puisqu'elles se produisent en dépit de toute pression patronale et gouvernementale ; puisqu'elles avortent souvent par manque de préparation et de solidarité, nous croyons qu'il est du devoir du Parti ouvrier, non seulement de les soutenir matériellement et moralement, mais encore de les organiser, de les contrôler dans la limite de ses moyens.

« Reprenant le plan d'organisation présenté à Reims par les mécaniciens, et développé en vue du Congrès régional de Paris par la Fédération du Centre, le Congrès national de Roanne l'a voté dans les termes suivants :

Article premier.

« Tous les groupes, corporations, chambres syndicales adhérant au Parti ouvrier, seront invités à organiser la caisse de résistance.

« Cette caisse pourra être alimentée, au gré des sociétés adhérentes, par des cotisations régulières, des collectes dans les réunions du Parti, des conférences, l'établissement du *tronc de la grève*, etc.

Art. 2.

« Chaque société adhérente restera chargée de l'administration de sa propre caisse.

« Tous les mois elle devra envoyer à la commission des grèves un état de sa caisse.

« La commission des grèves aura le droit de prélever un tant pour cent dans toutes les caisses des sociétés adhérentes pour soutenir une grève qu'elle aura approuvée.

Art. 3.

« Chaque région possèdera une *commission des grèves*, dont la nomination pourra être confiée au conseil fédéral de la région.

« Toutes les sociétés adhérentes seront tenues de verser mensuellement une somme de ..... afin de défrayer les dépenses de la commission des grèves.

« En cas de conflit entre la commission et un groupe ou une société d'ouvriers à propos d'une grève, la commission pourrait en appeler au conseil fédéral qui trancherait le différend.

Art. 4.

« Toute société adhérente obligée de se mettre en grève, soit partielle, soit totale, pour une cause quelconque, devra en avertir la commission des grèves de sa région ; lui fournir toutes les pièces qui pourraient l'aider à prendre une décision en connaissance de cause, tels que : nombre des ouvriers voulant se mettre en grève, maisons ou ateliers mis à l'index, taux des salaires, objets des réclamations, ressources disponibles, chances de succès, etc.

« Toutes les fois que la commission apprendra la préparation ou la déclaration d'une grève par une société non adhérente, elle devra entrer en communication avec elle, afin d'obtenir les renseignements qui lui seront nécessaires pour savoir si elle doit lui prêter son concours matériel et moral.

« La commission fera connaître aux ouvriers voulant se mettre en grève, le concours qu'elle pourra leur fournir.

« Les ouvriers ainsi éclairés sur les secours à attendre resteront maîtres d'agir d'après leur propre initiative et à leurs risques.

Art. 5.

» Les ouvriers ayant reçu des subsides de la commission des grèves, s'engageront à les resti-

tuer dans le plus bref délai possible, en faisant abandon des avantages obtenus par la grève jusqu'à complet remboursement des sommes avancées ;

« Les sommes restituées seront rendues aux sociétés adhérentes au prorata de leurs avances. »

Du Salariat.

Cette question importante fut abordée et traitée dans les Congrès nationaux de Marseille, du Havre et de Roanne, et dans les Congrès régionaux de Lyon, de Paris, etc. La résolution du Congrès régional de Paris 1880, résume et contient les résolutions des autres Congrès :

« Considérant que, si le salariat est un progrès sur le servage du moyen-âge et sur l'esclavage antique, c'est surtout un progrès pour la classe capitaliste dont les capitaux sont devenus beaucoup plus productifs sous l'action du travail dit libre, et qui se trouve déchargée vis-à-vis des travailleurs salariés, des devoirs que son intérêt même lui imposait vis-à-vis des travailleurs esclaves, représentant une valeur vénale ou d'échange, et comme tels protégés dans une certaine mesure contre les accidents, les maladies, etc. ;

» Considérant qu'il n'existe aucune proportion entre la rémunération du travail par le salaire et le produit du travail ; que la productivité du travail peut être triplée, décuplée, centuplée par les découvertes et les applications scientifiques sans que les salariés en bénéficient si peu que ce soit, parce que le salaire n'est que le prix du travail considéré comme marchandise et est déterminé par suite, comme le prix de toutes les marchandises, par l'offre et la demande ;

» Considérant que, comme la valeur de toute marchandise, la valeur de la marchandise-travail ou le salaire ne saurait dépasser le coût de pro-

duction ou de reproduction, autrement dit ce qui est strictement nécessaire au salarié pour subsister et se reproduire, sans que la multiplication des travailleurs qui s'en suivrait ne l'y ramène aussitôt :

« Considérant qu'il peut et qu'il doit au contraire descendre au-dessous, dès que, selon l'expression de Turgot « les salariés dépassent le nombre dont on a besoin » ;

« Ce qui revient à dire qu'avec le salariat la misère des producteurs de toute richesse est éternelle,

» Le Congrès déclare :

» Que l'abolition du salariat doit être l'unique objectif de la classe ouvrière. »

De la Femme.

Les Congrès ouvriers tant nationaux que régionaux s'occupèrent de cette question.

Au Congrès régional de Paris 1880 la minorité déposa la résolution suivante :

« Considérant que l'émancipation de la femme dans l'atelier est subordonnée à l'émancipation du travail, c'est-à-dire à la substitution au travail salarié du travail libre qui assure au producteur l'intégralité de son produit ;

» Considérant, d'autre part, que l'émancipation de la femme dans la famille est également subordonnée a la transformation de la famille individualiste d'aujourd'hui, c'est-à-dire au remplacement des garanties familiales qui n'existent actuellement que pour le plus petit nombre des enfants par des garanties sociales embrassant tous les enfants sans distinction ;

» Considérant enfin que les droits civils et politiques réclamés aujourd'hui par la femme sont possédés depuis nombre d'années par les prolétaires, sans que leur émancipation en ait résulté ou puisse en résulter ;

» Le Congrès,
» Tout en proclamant l'égalité des sexes,
» Déclare :
» Que la question du droit des femmes sera résolue et ne pourra être résolue qu'avec la question du travail par l'appropriation collective de tous les instruments de production ;
» Et invite
» Toutes les femmes conscientes de la double exploitation qu'elles subissent à se joindre au parti des Travailleurs socialistes pour précipiter la Révolution sociale. »

Elle fut confirmée par les Congrès nationaux du Havre 1880 et de Roanne 1882, qui insérèrent dans le programme les passages suivants :

» Considérant que l'émancipation de la classe productive est celle de tous les êtres humains sans distinction de sexe.....

Art. 5. — Egalité de salaire à travail égal pour les travailleurs des deux sexes. »

Des Prud'hommes,

Les seuls Congrès qui se sont occupés de la question des Prud'hommes sont les Congrès nationaux de Lyon et de Marseille, dont voici la résolution :

« 1° L'élection des Conseillers Prud'hommes basée sur la liste électorale politique ;

» 2° Eligibilité des Conseils de Prud'hommes à l'âge de vingt-cinq ans, et trois ans d'aptitudes professionnelles ;

» 3° Les conseillers Prud'hommes sont composés mi-partie de patrons et d'ouvriers. Ils nomment deux présidents, dont un ouvrier et un patron, qui tiennent la présidence à tour de rôle ;

» 4° Que les conseillers de Prud'hommes aient le droit de veiller sur les apprentis dans leur travail et sur les ateliers au point de vue de la salubrité ;

» 5° Que les conseillers Prud'hommes soient rétribués ;

» 6° Que les séances aient lieu le soir et soient publiques ;

» 7° Attendu que les conseils de Prud'hommes sont compétents pour juger le travail de la femme, nous proposons que les femmes aient droit d'en faire partie. »

De l'Enseignement.

La question de l'enseignement fut traitée dans tous les Congrès tant nationaux que régionaux : tous conclurent à l'instruction scientifique et professionnelle de tous les enfants, etc., ainsi que le porte l'article 6 du programme du Parti ouvrier ainsi conçu : « Instruction scientifique et professionnelle de tous les enfants, mis pour leur entretien à la charge de la Société représentée par l'Etat et par les communes. »

État et Commune.

» L'industrie mécanique qui, en France, s'est développée si rapidement depuis l'établissement des chemins de fer et la signature du traité de commerce avec l'Angleterre, n'a cependant pas encore révolutionné toutes les industries et toutes les parties du territoire. Certaines industries n'ont pas encore reçu l'attouchement de la mécanique, ou sont encore dans leur phase transitoire ; beaucoup de localités éloignées des voies de communication sont restées en dehors du mouvement industriel, commercial et financier qui entraîne les sociétés modernes, créant les grands centres industriels, et reconstituant sur une base capitaliste la grande propriété foncière.

» Cette inégalité de développement économique

divise les communes et les villes de France en deux catégories : 1° les villes et les communes qui ont encore conservé la forme individualiste de la petite production manuelle, et où domine l'élément petit bourgeois et paysan ; 2° les villes et les communes où s'est implantée la forme collectiviste de la production mécanique, et où domine le prolétariat agricole et industriel. La conduite du Parti ouvrier variera suivant qu'il se trouvera en présence de l'une ou l'autre catégorie :

I

Les Municipalités avant la Révolution.

» Dans les communes et les villes où le prolétariat agricole et industriel n'existe pas ou est à peine naissant, le Parti ouvrier ne peut rencontrer les éléments que réclame son action. Jusqu'à ce qu'il puisse leur porter sa propagande, il sera obligé de les ignorer et de les abandonner aux autonomistes et aux radicaux ; ils répondent mieux à leurs besoins et à leurs instincts. Les compromis que le parti aurait à subir pour abaisser son programme collectiviste révolutionnaire à leur niveau réactionnaire, ne serait ni compris, ni accepté, et le compromettrait auprès de la partie énergique et révolutionnaire du prolétariat. Le programme minimum voté au Havre accorde aux petits bourgeois et aux artisans individualistes toutes les concessions que peut faire le Parti ouvrier ; concéder davantage mettrait en danger la vie même du Parti ouvrier, en tant que parti de classe.

» Par contre, les villes et les communes où le prolétariat industriel et agricole est constitué, appartiennent au Parti ouvrier : c'est dans ce milieu préparé par la production capitaliste qu'il est destiné à lutter et à grandir. — Le Parti ouvrier, partout où il trouve des conditions de lutte, accepte toutes les luttes sur tous les terrains. Dès

que le Congrès du Havre lui donna son drapeau de lutte quotidienne, le programme minimum, il engagea la lutte sur le terrain municipal.

» Mais le Parti ouvrier n'espère pas arriver à la solution du problème social par la conquête « du pouvoir administratif » dans la Commune. Il ne croit pas, il n'a jamais cru que la voie communale puisse conduire à l'émancipation ouvrière et que, à l'aide de majorités municipales socialistes, des « réformes » sociales soient « possibles » et des « réalisations immédiates. »

» Pour aboutir à une autre conclusion, il faudrait refuser de voir les différents obstacles contre lesquels est appelée fatalement à se briser l'action de pareilles municipalités.

» Qu'on prenne l'hypothèse la plus favorable, tellement favorable qu'elle en devient utopique : supposons les communes libres de passer à la pratique de notre programme. Elles font mieux que voter, elles exécutent les premières réformes urgentes : limitation de la journée de travail à huit heures, service public des denrées, etc., que va-t-il en résulter et cela nécessairement ? C'est l'afflux, sur ces petites terres promises, des ouvriers de partout, accourant pour jouir des bénéfices ainsi créés pour quelques-uns. Et cette multiplication des bras qui s'offrent — hors de proportion avec les nécessités de l'industrie locale — abaissera les salaires à un taux qui annulera les avantages obtenus — et impossibles à sauvegarder sans que les communes se ferment au monde exterieur, en s'entourant d'une véritable muraille de Chine.

» Mais, même en s'isolant de la sorte, les municipalités ne sauraient aboutir à quoi que ce soit de durable. Car, en admettant qu'elles pussent empêcher les ouvriers d'entrer, elles ne sauraient empêcher les patrons de sortir avec leur outillage et leurs capitaux. Ces transferts d'industries sont fréquents dans l'histoire économique. Qui pourrait avoir oublié comment, lors de la cession de l'Alsace à l'Allemagne impériale, des manufacturiers

de Mulhouse suivirent la France dans sa retraite en deça des Vosges? — En voulant protéger les prolétaires dans leur travail, on les aurait en définitive privés de travail et affamés.

» Que sera-ce, si au lieu de bâtir sur une liberté communale qui n'existe pas, nous prenons la Commune actuelle telle qu'elle est, c'est-à-dire, dominée par l'Etat bourgeois? Comment supposer un seul instant que le pouvoir central entre les mains de la classe capitaliste, laisse faire, laisse passer ; qu'il ne jette pas dans la balance son *veto*, sous la forme administration, magistrature ou armée ? Ce n'est évidemment pas pour les laisser dormir que la bourgeoisie augmente et perfectionne tous les jours les services publics défensifs et répressifs que représente l'Etat d'aujourd'hui. On a pu le voir à Commentry, lorsque d'une part, malgré les protestations d'un conseil municipal collectiviste, des troupes ont été expédiées contre les grévistes, et lorsque, d'autre part, l'autorité sous-préfectorale a purement et simplement annulé le vote de 25,000 francs en faveur des ouvriers sans pain.

» L'impuissance organique ou réformiste des municipalités n'est pas un accident, mais la règle. Elle est sentie instinctivement par la masse, plus clairvoyante que beaucoup de ses meneurs, ainsi que suffirait à le démontrer l'esprit d'indifférence avec laquelle elle assiste plutôt qu'elle ne prend part aux luttes communales.

» Cette impuissance, le Parti ouvrier ne l'ignore pas, et s'il a engagé et s'il entend poursuivre la lutte sur le terrain municipal, c'est pour les raisons suivantes : parce qu'il voit dans cette lutte le moyen d'affirmer et de répandre ses conclusions collectivistes révolutionnaires ; parce qu'en les opposant à la phraséologie des radicaux il peut arracher à ces derniers leur masque réformiste ; parce que aucune occasion ne doit être négligée de mettre aux prises ouvriers et bourgeois ; et qu'à manœuvrer ainsi contre l'ennemi, le prolétariat se préparera à l'action commune,

à la grande et vraie guerre. Les luttes électorales sont les écoles de guerre du Parti.

» Sans compter que l'impuissance, démontrée par le fait, des élus municipaux mettra fin à des illusions dangereuses et habituera les ouvriers à placer toutes leurs espérances d'émancipation dans la prise de possession du pouvoir central. C'est en entrant dans le conseil municipal et en constatant par expérience qu'il n'y avait rien à en faire que les ouvriers de Roanne sont devenus centralistes. C'est en voyant à l'œuvre leurs conseillers municipaux que les ouvriers de partout se persuaderont que l'abolition du salariat n'est pas affaire communale, mais nationale et internationale.

» Mais si les municipalités conquises par le Parti ne peuvent pas être l'instrument de l'émancipation ouvrière, elles constitueront entre nos mains autant de moyens de recrutement et d'armes pour la lutte. Si, sans se laisser arrêter par la certitude de l'annulation de leurs décisions, les municipalités socialistes légifèrent dans le sens de nos revendications, les traduisent en arrêtés et surtout si elles tentent de les appliquer, elles convertiront au Parti la fraction encore hésitante du prolétariat, surpris et heureux de voir pour la première fois ses intérêts sauvegardés.

» Les conflits qu'elles soulèveront ainsi avec le pouvoir central mettront d'autre part hors de doute pour la masse que la première étape révolutionnaire est la conquête de l'Etat, ce boulevard de la Société capitaliste. Pour augmenter la portée de ces conflits, les municipalités ouvrières s'entendront entre elles pour formuler les mêmes réclamations et prendre les mêmes résolutions ; si le pouvoir central intervient, il se trouvera en présence d'une ligue municipale destinée à jouer un grand rôle pendant la période révolutionnaire.

II

Les Municipalités pendant la Révolution.

» L'action des municipalités ouvrières pendant la période révolutionnaire sera double : locale et nationale.

» Les révolutions ne sont pas des coups de main organisés par une poignée de braves. Depuis le siècle dernier, les révolutions en France ont jailli spontanément des évènements politiques et économiques ; les pouvoirs les mieux assis ont été déracinés en quelques jours et parfois en quelques heures. Les chefs de la bourgeoisie républicaine s'installaient dans les places vidées et s'armaient contre les ouvriers qui les avaient laissés se caser. La classe ouvrière, incapable de prendre le pouvoir, ne pouvait que le laisser aux bourgeois.

» Le Parti ouvrier n'est pas un parti d'émeutiers ; il n'a pas à provoquer des révolutions ; mais à les aider, à y participer, à les diriger, à empêcher leur escamotage par les radicaux et les intransigeants. Dans les centres industriels, les groupes du parti auront à se mettre à la tête du mouvement et à s'emparer des pouvoirs locaux. Les gouvernements révolutionnaires locaux ne s'adresseront pas au vote pour consacrer leurs pouvoirs, mais à l'action.

» Les pouvoirs révolutionnaires locaux auront à agir vigoureusement et rapidement ; à faire passer dans les faits les réformes ouvrières dont la « réalisation immédiate » était impossible tant que l'Etat capitaliste était debout ; — à armer et à organiser militairement les ouvriers. — *Qui a du fer a du pain,* disait Blanqui.

» Satisfaction devra être donnée immédiatement aux premiers besoins ouvriers : ils devront être tirés de leurs taudis, logés dans les hôtels et les maisons bourgeoises et nourris dans des restaurants communistes. Tous les stocks de marchandises devront être saisis et distribués entre les ouvriers ; — les ateliers, les maisons de com-

merce, les banques, etc., devront être nationalisés.

» Mais la réaction écraserait l'action révolutionnaire locale, si elle restait autonome, ne se combinait pas et ne se contralisait pas ; si on ne formait un pouvoir révolutionnaire central non à l'aide du suffrage universel qui ne peut donner que ce qui existe, mais avec des délégués des pouvoirs révolutionnaires locaux. Ils conserveraient sur leurs mandataires, droit absolu de contrôle et de destitution.

» Le pouvoir révolutionnaire aura à confronter la réaction qui cherchera à s'appuyer sur les communes rurales et bourgeoises ; mais leur autonomie, leur impuissance à centraliser leur action fera leur faiblesse.

» Le pouvoir révolutionnaire central aura à porter la Révolution là ou elle n'a pas encore fait son apparition ; il expropriera les propriétaires ne cultivant pas leurs terres ; armera et organisera militairement les propriétaires agricoles.

» Le pouvoir révolutionnaire central aura à enlever à la réaction son appoint, à gagner le paysan propriétaire : il y parviendra en abolissant les dettes chirographaires, les impôts et la conscription ; en confisquant et en réduisant de moitié les dettes hypothécaires ; en aidant le propriétaire-paysan dans son exploitation, en lui fournissant du crédit, des machines, des engrais, des semences, des bestiaux à engraisser, etc., en lui permettant d'acquitter sa dette avec ses produits. Le gouvernement révolutionnaire ouvrier sera le seul gouvernement qui, depuis Louis XIV, aura essayé d'améliorer le sort des paysans propriétaires, trahis et bernés par tous les gouvernements bourgeois qui se sont succédés en France depuis 1789.

» Si ces premières mesures révolutionnaires locales et nationales étaient prises rapidement, la réaction serait étouffée avant d'être organisée, et la Révolution suivrait sans obstacle sa marche triomphante.

III

Les Municipalités après la Révolution.

» La Commune, cette forme de groupement essentiellement bourgeoise, est transitoire, la révolution ouvrière est destinée à lui porter son coup de mort.

» La propriété sera désindividualisée et décommunalisée. Si les moyens de production restaient propriété communale des municipalités où ils se trouvent, la concurrence capitaliste serait remplacée par la concurrence communale. Les communes avantagées par leur position ou des circonstances naturelles feraient la loi. Les mines d'Anzin, plus riches, ruineraient les mines du Gard. Les fabriques placées près de leur matière première et de leurs débouchés domineraient leurs rivales. Les moyens de production ne peuvent donc être que nationalisés.

» L'administration des moyens de production nationalisés sera décommunalisée, afin de devenir scientifique et de faire cesser l'anarchie économique si pleine de misères pour les ouvriers et de désastres pour la production.

» Les producteurs seront décommunalisés : dès l'instant que la propriété des moyens de production sera désindividualisée, les producteurs verront se briser les liens qui les relient à la commune. Selon les besoins de la production, les ouvriers organisés en armées industrielles et agricoles seront transvasées d'une industrie dans une autre, d'une localité dans une autre. Les communes ne seront que les lieux de campement de ces armées pacifiques.

» Cette conception de l'avenir n'est pas basée sur des conjectures et des divinations, mais sur des déductions rigoureuses tirées de la marche évolutive des organismes de production de la société moderne. Après avoir débuté par la forme locale, ils revêtent la forme régionale, nationale et inter-

nationale : témoins l'armée, la collection des impôts, la monnaie, les routes, les chemins de fer, les télégraphes, les postes, les banques, etc.

» La Révolution ouvrière hâtera la marche centralisatrice des moyens de production, la régularisera et transformera les forces productives d'instruments d'exploitation des producteurs, en moyens de développement physiques et intellectuels.

» I. — Considérant que la distinction du pouvoir, en politique selon qu'il s'agit de l'Etat, et administratif selon qu'il s'agit de la commune, est aussi arbitraire que chimérique, l'Etat concentrant ces deux pouvoirs dont les communes n'ont que les miettes ;

» Considérant que l'émancipation des travailleurs ne peut sortir que de l'expropriation de la classe capitaliste et que, dans les conditions économiques et politiques d'aujourd'hui, l'Etat seul entre les mains du Parti ouvrier peut être le moyen d'une pareille émancipation.

» Le Congrès national de Roanne déclare que la conquête de l'Etat, c'est-à-dire du pouvoir central (1) doit être l'unique objectif politique du Parti.

» Mais, attendu que la conquête des municipalités et la lutte en vue de cette conquête sont de puissants moyens de propagande et d'agitation, du moment qu'au lieu de dissimuler ou de replier son drapeau, le Parti ouvrier entrera en ligne avec l'intégralité de ses revendications collectivistes révolutionnaires votées au Congrès de Marseille et sanctionnées au Congrès du Havre ;

---

(1) Par conquête de l'Etat, nous n'entendons pas la conservation mais la destruction de l'Etat bourgeois et la constitution d'un pouvoir révolutionnaire ouvrier jusqu'à l'expropriation économique complète de la classe capitaliste.

» Le Congrès national de Roanne engage le Parti à continuer, comme par le passé, à intervenir dans les élections communales, devenues à la fois une école et un champ de manœuvre.

» II.—Considérant que l'action des municipalités ouvrières ne saurait être organique ou réformiste, subordonnée qu'elle est à la liberté capitaliste et à la toute-puissance gouvernementale qui protège et consacre cette liberté ;

» Considérant qu'en laissant croire le contraire aux travailleurs, en leur donnant à entendre qu'une fois en leur pouvoir les municipalités pourront devenir un instrument de réalisations immédiates ou d'affranchissement graduel, le Parti ouvrier préparerait à la classe qu'il représente des déceptions qui se retournerait contre lui;

» Mais, considérant que, autant elles seraient impuissantes à abolir ou même à améliorer le salariat, autant les municipalités ouvrières peuvent, par les mesures qu'elles prendront, dévoiler l'abîme qui sépare le Parti ouvrier des Partis politiques bourgeois, et démontrer aux travailleurs le parti qu'ils pourront tirer de la conquête de l'Etat ;

» Considérant, enfin, que les conflits que ces municipalités pourront et devront créer entre elles et le pouvoir central sont de nature à précipiter la révolution ;

» Le Congrès national de Roanne décide :

» 1° Que le Parti ouvrier doit se garder de demander aux municipalités par lui conquises des réformes qu'elles ne sauraient donner ;

» 2° Que, dans toutes les municipalités dont il pourra s'emparer, le Parti ouvrier devra, sans se préoccuper de leur annulation prévue, prendre des arrêtés conformes à son programme politique et économique tel qu'il a été formulé par nos Congrès nationaux. »

Des Monopoles.

» Les moyens de production et d'échange au fur et à mesure de leur développement tendent, avec une vitesse toujours croissante, à se monopoliser. Arrachés aux travailleurs qui les mettent en œuvre et qui sont réduits de plus en plus au rôle de prolétaires ou de salariés, ils se concentrent :

» Soit entre les mains de capitalistes individuels, raréfiés par la concurrence victorieuse des plus gros absorbant les plus petits — c'est le monopole *privé* ou *libre*, si on préfère cette dernière expression (hauts fourneaux, tissages, raffineries, etc.)

» Soit entre les mains de l'Etat ; c'est le monopole légal ou gouvernemental, que quelques-uns appellent encore service public (poste, télégraphe, tabac, etc.).

» Soit entre les mains de capitalistes individuels, mais avec concession exclusive de l'Etat : c'est le monopole mixte (gaz, mines, chemins de fer, etc.).

» Au point de vue du consommateur et du contribuable, ces différentes formes de monopole peuvent offrir plus d'inconvénients ou plus d'avantages. Il se peut, par exemple, que le gaz, monopolisé par l'Etat ou la commune à Bruxelles revienne au consommateur belge à meilleur marché que le gaz, monopole mixte à Paris, ne revient au consommateur français.

» De même qu'il se peut que les chemins de fer du Nord, de Lyon-Méditerrannée, de l'Orléans, etc., monopoles mixtes, grèvent moins les contribuables que les chemins de fer monopolisés directement par l'Etat.

» Mais, pour les producteurs, ces trois genres de monopoles ne présentent aucune différence, ni dans le présent, ni pour l'avenir :

» Dans le présent, constitués sur l'*expropriation des travailleurs de leurs instruments de travail*, ils aboutissent également à leur *expropriation du produit de leur travail*. Personne, même parmi

les plus farouches partisans de la transformation des monopoles privés en services publics, n'oserait soutenir que l'employé des postes de M. Cochery n'est pas aussi misérable, aussi *corvée et taillé* que l'agent commissionné des Rothschild et autres barons des railways ou que l'ouvrier des tissages à la Bréchard ou des raffineries à la Constant-Say, etc., etc.

» Pour l'avenir, c'est-à-dire étant donné qu'une fois maîtresse du pouvoir politique, la classe ouvrière devra s'emparer pour le compte de la société de ces grands moyens de production et les exploiter socialement, peu importe également la forme privée ou gouvernementale qu'aura revêtue leur concentration en période bourgeoise. Ce n'est pas parce qu'ils seront devenus un ministère comme les postes et les télégraphes, que les chemins de fer seront plus faciles à *socialiser*. Ce qui les rend mûrs pour l'appropriation *sociale*, collective ou *commune*, — le mot importe peu à la chose, — c'est qu'ils sont mis en mouvement par des collectivités de travailleurs ; c'est qu'ils sont déjà des organismes collectifs. C'est ensuite que leurs propriétaires, — actionnaires ou obligataires, — ne jouant plus aucun rôle actif, n'apportant dans l'œuvre commune aucune collaboration d'aucun genre, peuvent-être du jour au lendemain supprimés sans que personne s'en aperçoive, — si ce n'est eux. — Dans ces conditions, le Congrès régional de la fédération du Centre, — organisé par l'Agglomération parisienne, — ne croit pas que le Parti ouvrier ait à prendre position dans la question qui divise actuellement la bourgeoisie touchant le rachat, réclamé par les uns et combattu par les autres, des monopoles privés ou mixtes, chemins de fer, gaz, mines, etc., etc.

» Le Congrès estime que le Parti ouvrier doit subordonner toute socialisation des monopoles existants à l'expropriation politique de la classe bourgeoise et à l'avènement révolutionnaire au pouvoir de la classe ouvrière, et que si des circonstances particulières, comme dans l'affaire du

gaz, l'amènent à intervenir, ce doit être exclusivement en faveur des travailleurs et dans un but de propagande, pour faire pénétrer dans les cerveaux nos idées d'expropriation.

» Il approuve donc et ratifie les deux résolutions suivantes présentées dans diverses réunions publiques par l'Agglomération parisienne.

» 1° Considérant que ce qui doit préoccuper les membres du Parti ouvrier c'est l'intérêt des producteurs salariés et non l'intérêt des consommateurs exploiteurs :

» Le Conseil municipal de Paris, qui a aliéné à une compagnie le privilège d'un service aussi essentiellement public que l'éclairage et le chauffage au gaz, est mis en demeure de sauvegarder les intérêts ouvriers engagés dans cette fabrication en fixant, d'accord avec les ouvriers de la compagnie, les salaires de ces derniers. Ces salaires, fixés annuellement d'après les bilans de la compagnie, devront suivre une marche ascendente et proportionnelle aux profits scandaleux réalisés grâce au monopole concédé.

» 2° Considérant que les dividendes outrageusement progressifs (40 francs en 1855, 102 fr. en 1868 et 165 fr. en 1882) distribués annuellement par la compagnie à ses actionnaires, et qui sont les résultats d'un monopole, ne correspondent pas à ces fameux risques, sur lesquels s'appuient les économistes officiels pour légitimer les profits industriels, commerciaux et financiers les plus usuraires ;

» Considérant que le conseil municipal a le droit et le devoir de réduire à 3 % du capital versé effectivement les bénéfices annuels de la compagnie qui se présentent dans ce cas spécial sous leur forme brutale de vol ;

» Considérant, d'autre part, que pour empêcher la compagnie d'annuler de fait cette limitation de ses dividendes, en majorant arbitrairement ses frais de revient, certaines précautions sont indispensables ;

» Le Conseil municipal est mis en demeure :

» 1° De se faire représenter dans les usines de la compagnie par des délégués contrôleurs ;

» 2° De confisquer tous les bénéfices dépassant le 3 % d'intérêts que l'Etat sert à la majorité de ses créanciers ;

» 3° D'employer les millions ainsi restitués, à nourrir et à vêtir les enfants des écoles publiques.

Des Crises Ouvrières.

» Les crises ouvrières ne sont pas des accidents et n'ont rien à faire avec la forme de gouvernement ou les institutions politiques d'un pays. Elles ont leur source exclusive dans l'ordre économique, et sont, à proprement parler, *la loi* de la production capitaliste. De ces crises qui sont l'élément dans lequel doit se mouvoir et vivre le prolétariat moderne, les unes sont *permanentes* et ont un nom bien connu de tous : le chômage. — Chaque corps de métier a son chômage annuel, qui varie de un à plusieurs mois et qui se traduit, selon les cas, par la suppression complète du travail et du salaire, par une réduction de travail (on ne « fait » plus que la demi-journée ou quelques journées seulement par semaine) ou par une réduction de salaire (là ou existe le travail aux pièces). Meurtrière pour le salarié, la crise, dans ce dernier cas, devient une cause de gain pour certains salariants ou patrons qui, sous prétexte de ne pas laisser leurs ouvriers sur le pavé, leur soutirent du travail à vil prix. D'autres crises sont *momentanées et partielles*. Elles peuvent résulter de différentes circonstances, telles qu'un brusque changement dans la mode, des traités de commerce comme ceux de 1860, ou dans un perfectionnement de l'outillage, — cette dernière de beaucoup la plus fréquente. Il n'y a plus de travail pour telle corporation ou pour telle partie de la corporation, parce que tel produit n'est plus de-

mandé ou par ce qu'il est fourni par l'étranger à un prix inférieur, ou parce que telle machine nouvellement introduite réduit de tant pour cent les bras nécessaires à telle fabrication. Pour ne citer qu'un seul exemple, l'établissement de quatre grues à vapeur dans le port de Rochefort, a enlevé, avec le travail, le pain de la bouche à plus de la moitié du personnel de déchargement.

« Ainsi le veut le progrès industriel, qui, dans notre vieille société bourgeoise, procède fatalement par voie d'hécatombes ouvrières. — Il n'est pas un seul de ces « travailleurs de fer » — comme les anglais appellent les machines, — qui avant tout n'ait manufacturé de la misère et de la faim pour quantité de travailleurs de chair et d'os. C'est par milliers que se comptent les vies ouvrières qu'a coutées chacune de ces créations, de ces témoignagnes du « génie humain ». Non pas que les économistes de la bourgeoisie aient tort lorqu'ils représentent le machinisme ne réduisant momentanément la demande de travail humain que pour aboutir finalement à l'augmenter, mais ils oublient les victimes de ce *moment* qui *dure* quelques fois des années ; ils négligent ceux qui n'ont pu attendre et qui sont morts.

» D'autres crises — et se sont les plus terribles — sont *périodiques et générales*. Ce sont les crises de surproduction, comme celle dans laquelle nous sommes entrés depuis quelques mois, et qui, depuis 1825, se reproduisent régulièrement tous les dix ans. Elles tiennent à trois causes principales : C'est d'abord l'état anarchique de la production moderne : chaque pays, pour ne pas dire chaque fabricant, produit en vue du marché universel à approvisionner à lui tout seul. Comment, dans de pareilles conditions, n'arriverait-il pas nécessairement un moment, où par suite de l'entrée en ligne de nouveaux concurrents, l'encombrement ne s'imposerait pas ? C'est ensuite l'impossibilité pour la fabrication privée d'enrayer ou d'arrêter, même lorsque le marché est déjà encombré. Les capitaux de plus en plus considé-

rables qu'exige un outillage de plus en plus énorme qu'il faut de plus en plus emprunter et dont l'intérêt ne cesse pas de courir, font des fabricants d'aujourd'hui autant de juifs errants d'un nouveau genre auxquels toute halte est interdite jusqu'à la culbute finale. C'est enfin la puissance de consommation des masses ouvrières que le salariat réduit de plus en plus. Sur les vingt-neuf milliards auxquels est évaluée la production annuelle de l'Angleterre, on calcule que le prolétariat anglais ne reçoit, en salaires, que sept milliards, soit, entre ce qu'il produit et ce qu'il peut acheter ou consommer, un écart de vingt-deux milliards. Et comme ces trois causes, loin de tendre à disparaître, vont s'accentuant et se développant, les crises dont nous nous occupons, et que Fourrier qualifiait de « pléthoriques », sont appelées inévitablement à se multiplier et à s'intensifier :

» 1° Plus la productivité du travail augmente (et c'est là tout le progrès industriel) et plus l'écart va s'accroissant entre la production et la consommation ouvrière ;

» 2° Plus l'outillage se *monstruosifie*, plus il entraîne de frais, et moins ses propriétaires en sont maîtres, moins ils peuvent le régler ;

» 3° Plus les pays, jusqu'alors restés agricoles, deviennent manufacturiers, et plus, avec le resserement du marché extérieur, les engorgements se précipitent.

» Contre de pareilles crises, qui mettent à nu toute l'absurdité du prétendu ordre actuel, puisqu'elles *font surgir la misère de la surabondance des richesses*, la société bourgeoise et individualiste ne peut rien : — ou elle ne peut les conjurer que par un autre mal plus grand : — la Guerre ! Oui, les grandes guerres comme celle de 1870-71 entre la France et l'Allemagne, en entassant ruines sur ruines, dévastations sur dévastations, peuvent reculer, pour le pays, qui en fait les frais, ces fatales échéances. C'est ainsi que nous avons échappé non pas *quoique vaincus* — comme le

voulait l'ignorance publique — mais *parceque vaincus*, à la crise générale de 1872-73; *il n'y a pas eu de surproduction avec ses conséquences homicides de producteurs sans travail et sans moyens d'existence, par ce qu'il y avait eu surdestruction de produits et de producteurs à la fois.* Trois mois de pillage tous les huit ou neuf ans auraient, dans des conditions plus humaines, le même résultat.

« Mais en dehors de l'équilibre, ainsi pathologiquement rétabli entre l'offre et la demande, tous les autres prétendus remèdes sont ou de nul effet ou nuisibles; tels, par exemple, le projet de création d'ateliers municipaux dont a été saisi le conseil municipal de Paris, et qui, s'il devait aboutir, n'aboutirait qu'à engorger davantage le marché ou à *porter de l'eau à une inondation*. Normalement, ces grandes crises qui bouleversent périodiquement le monde moderne ne disparaîtront qu'avec la propriété et la production capitalistes auxquelles elles sont attachées comme le choléra au delta du Gange. Seule, la prise de possession par la société des moyens de production et leur mise en œuvre *unitaire* permettra de règlementer la production et de l'équilibrer avec les besoins. Seule cette socialisation, en supprimant les limites imposées par le salariat à la puissance de consommation des masses, fournira aux produits multipliés et immobilisés d'aujourd'hui les consommateurs qui leur manquent; — en même temps que tout excédant de la production sur la consommation, ou de l'offre sur la demande, au lieu de se traduire comme à l'heure présente par la mort de misère et de faim de millions de travailleurs, n'aura d'autre effet que de créer des loisirs, des vacances à l'humanité.

» En conséquence le groupe d'étude *l'Egalité* soumet à l'adoption du Congrès régional du Centre les résolutions suivantes :

« Considérant que les crises ouvrières de tout ordre, partielles ou générales, momentanées, per-

manentes ou périodiques, viennent du mode de propriété des forces de productions ;

» Qu'elles ne sauraient être évitées tant que ces forces productives seront, entre les mains des quelques individus qui les possèdent, un moyen de spéculation au lieu d'être ce qu'elles devraient et pourraient être entre les mains de la société et sous son contrôle : le moyen de pourvoir avec le moins d'effort possible à la satisfaction des besoins de tous ;

« Le Congrès régional du centre invite la classe victime de ces crises, c'est-à-dire le prolétariat, à s'organiser pour la plus prompte rentrée à la société de tous les instruments et de toute la matière du travail, seule façon d'organiser la production suivant un plan déterminé et pour le bien-être général. »

De l'union Révolutionnaire.

« Après la Révolution de 1789 qui a transformé la propriété féodale en propriété bourgeoise, les révolutions n'ont été et ne pouvaient être que des révolutions bourgeoises, modifiant le personnel dirigeant et amenant à la suprématie sociale des nouvelles couches de la classe possédante. La révolution de 1830 remplaça les anciens nobles par les bourgeois de la classe moyenne, représentée par MM. Thiers et Guizot; les révolutions de 1848 et de 1852 assirent au pouvoir, sous la raison sociale Napoléon, voleurs et compagnie, la finance, la grande industrie et le gros commerce ; les changements produits dans la sphère politique depuis 1852 n'ont eu d'autres résultats que d'affirmer et d'agrandir leur pouvoir. Sous la troisième république, ainsi que le prouvent le rachat des chemins de fer en faillite, l'expédition de Tunisie et du Tonkin, les financiers et les gros commerçants dominent davantage le gouvernement qu'ils ne l'ont dominé sous Napoléon III.

« De 1789 à 1883, les révolutions ont été des évo-

lutions de la classe bourgeoise, livrant de plus en plus complètemment la nation ouvrière et la fortune sociale à l'oligarchie de la Haute Bourgeoisie. Mais, si les révolutions bourgeoises ont parcouru une série logique, la conduite et les illusions de la classe ouvrière ont été illogiques. En remplaçant le roi légitime par le roi bourgeois de 1830 ; en chassant le bourgeois Louis-Philippe pour mettre au gouvernement provisoire les huit bourgeois de 1848 ; en couvrant l'étiquette Royauté ou Empire, par l'étiquette République, les ouvriers se sont imaginés qu'ils amélioreraient leurs conditions de travail et de vie. Ils peuvent aider les bourgeois à renverser les gouvernements qui entravent leur évolution, mais ce sont les bourgeois seuls qui, en dernier lieu, imposent la forme gouvernementale à leur convenance ; et quel que soit le régime qu'elle se donne, la Bourgeoisie remplit sa mission historique : *voler au travailleur le plus possible de travail non payé*. Les meneurs politiques de la Bourgeoisie peuvent se disputer hargneusement les places politiques ; les chefs du commerce, de l'industrie et de la finance peuvent s'arracher anxieusement les acheteurs, les contrats et les capitaux ; mais l'union s'établit parmi eux comme par enchantement dès qu'il s'agit de terrasser les travailleurs se soulevant pour secouer le joug économique qui les opprime. Le sang de juin 1848 et de mai 1871 cimenta l'alliance des fractions rivales de la Bourgeoisie.

« A l'union bourgeoise les révolutionnaires doivent opposer l'union révolutionnaire. L'union révolutionnaire n'est pas à faire, elle est faite.

» On ne peut le cacher, il existe des divisions entre les différents groupes révolutionnaires ; des faits regrettables se sont produits : ainsi au mois d'août 1882, des membres de la Fédération du Centre faisaient campagne contre la Compagnie du gaz et le député Maret qui la soutenait dans son journal le *Radical* ; des anarchistes intervinrent, non pour prêter leur concours à l'attaque

contre le député bourgeois, mais pour la détourner ; — au mois d'avril 1883, sur la demande d'un comité du XXe arrondissement, composé de près de cent ouvriers, électeurs de la localité, la Fédération du centre se décida pour la première fois, à Paris, à livrer une bataille électorale, et chargea un de ses membres de défendre le programme élaboré et voté dans les Congrès ouvriers de Marseille, Paris, le Havre et Roanne; les meneurs possibilistes intervinrent, non pour soutenir le programme des Congrès ouvriers, mais pour faire le jeu du candidat radical en bavant de sales calomnies sur le candidat révolutionnaire. Si de semblables faits sont regrettables, parce qu'ils paralysent l'action des groupes révolutionnaires et servent la bourgeoisie, ils n'entravent pas le mouvement, qui tend, malgré les manœuvres des intrigants, à créer l'union parmi les révolutionnaires.

Une idée unique se dégage du tourbillonnement des passions, des intrigues, des tiraillements, des discussions qui agitent les groupes socialistes. Cette idée, qui déjà a fait l'union intellectuelle des militants révolutionnaires, est que l'émancipation de la classe productive n'est possible que par l'expropriation politique et économique de la bourgeoisie et par la socialisation des instruments de travail. Les délégués collectivistes du Congrès ouvrier de Marseille de 1879, reprenant la tradition de l'Internationale, l'ont inscrite pour la première fois sur le drapeau du Prolétariat français. Si, en 1879, cette idée, la grande idée révolutionnaire du XIXe siècle, n'était partagée que par un très petit nombre de révolutionnaires, on peut affirmer qu'elle a pénétré aujourd'hui dans les cerveaux de tous les hommes de pensée et d'action. Cette union intellectuelle des militants sur le moyen d'émancipation du prolétariat sera le salut de la prochaine révolution. Nous pouvons le dire avec orgueil, ce sont les hommes du groupe et du journal l'*Egalité*, ceux qu'on appelle Marxistes, et qui se glorifient de l'appel-

lation, qui en France ont le plus énergiquement affirmé cette idée et ont le plus travaillé à sa propagation par la plume et la parole.

« Nulle intrigue ne pourra défaire cette union intellectuelle des révolutionnaires.

« Les groupes révolutionnaires ne se différencient que sur des questions d'ordre secondaire, dont nous allons passer quelques-unes en revue :

« 1° *Question d'organisation et de discipline :* Les anarchistes repoussent tout lien positif entre les membres d'un même groupe et entre les groupes entre eux, se manifestant par des cotisations, des règlements, des délégations, des bureaux électifs, des conseils fédéraux de groupes; tout est laissé — du moins en apparence — à l'initiative individuelle; chaque individu entre, sort, parle, agit à sa fantaisie sans tenir compte de l'intérêt et de la volonté de la majorité. Les possibilistes au contraire concentrent toutes les fonctions importantes des conseils fédéraux entre les mains d'une douzaine d'individus s'entendant secrètement pour imposer aux groupes leur volonté, et aux comités électoraux leurs candidats, pour tripoter les programmes et pour malmener les membres et les groupes qui n'obéissent pas passivement. Selon nous, les groupes agissant d'après leur initiative privée, pour donner leur maximum d'efforts, doivent être reliés par des règlements généraux, des conseils et un programme unique ; au lieu de laisser une minorité de quelques membres monopoliser l'administration et la direction du parti, nous déplaçons le conseil national d'année en année et de région en région, afin de former dans le parti des capacités directrices.

» 2° *Question électorale.* — Certains prêchent l'abstention absolue, d'autres parlent même de supprimer le suffrage universel. Les meneurs possibilistes ne voient dans les élections que la timballe à décrocher ; aussi mettent-ils dans leur poche le programme des congrès ouvriers et adoptent-ils avec quelques variantes le programme ra-

dical qu'ils étiquètent effrontément : programme du parti ouvrier. Pour nous conformer aux intentions des délégués ouvriers, qui, au Congrès du Havre, ont décidé l'entrée du parti dans la lutte électorale, nous profitons, nous, des périodes électorales pour propager les idées expropriatrices, et au lieu de manipuler notre programme pour l'accomoder aux goûts des électeurs, nous essayons au contraire de forcer les électeurs à accepter notre programme dans son intégralité. Notre but n'est pas de fabriquer des élus, mais des socialistes révolutionnaires.

« 3° *Action individuelle. Action collective.* — Des révolutionnaires croient hâter l'heure de la révolution par des actes individuels, par des émeutes locales. Bien que notre admiration soit acquise à des actes individuels, tels que le coup de pistolet de Fournier ; que nous en défendions les auteurs ; cependant nous ne conseillons pas les actes de *propagande par le fait ;* pas plus que les rixes avec la police ou la force armée ; parce qu'un ou cent Brèchard supprimés sont remplacés par autant de Brèchards fils ou neveux ; parce que, des renversements de croix, des boîtes à sardine dynamitées, n'ébranleront pas un ordre social, basé sur une force répressive savamment et puissamment organisé.

« La révolution n'est pas affaire individuelle ou locale : en 1871 Paris, soulevé et soutenu par une ou deux villes de province, était cependant impuissant à faire réussir la révolution sociale. Pour que la révolution triomphe il faut un soulèvement général du prolétariat des villes et des campagnes ; et ce n'est que dans quelques années qu'un tel mouvement d'ensemble pourra s'opérer et alors il se produira spontanément.

« 4° *Emploi de la force révolutionnaire.* — Des socialistes emboîtant le pas aux radicaux, et des socialistes Bismarkiens et Bonapartistes assurent qu'il est possible de transformer pacifiquement la société bourgeoise, de l'acheminer doucement vers un communisme d'Etat par la

création de sociétés coopératives municipales, par l'absorption par la commune ou l'Etat de certaines industries privées et par leur conversion en services publics à prix de revient ou gratuits. Ces projets idylliques se réaliseraient peut-être si les hommes étaient des moutons dociles.

« Nous sommes opposés à tout socialisme et à tout communisme d'Etat ; notre communisme ne commencera que lorsque nous aurons conquis et détruit l'Etat bourgeois. L'histoire de l'abolition du servage et de l'esclavage nous apprend que l'abolition du salariat ne se fera que par la force révolutionnaire. Mais nous ne tenons pas à imposer cette opinion, car nous sommes convaincus que les événements qui se précipitent se chargeront de réduire à leur juste valeur, c'est-à-dire à néant, les fantaisies réformistes des partisans des services publics d'Etat.

« Ces questions, et d'autres que nous pourrions mentionner, sont pour nous secondaires, et loin de demander à ce qu'on les écarte, nous croyons au contraire qu'elles doivent continuer à nous différencier. Si les divergences entre les groupes se bornaient à n'être que théoriques et de tactique, s'il ne s'y mêlait pas des questions personnelles habilement entretenues par les intrigants et les ambitieux, il faudrait se réjouir de ces divergences qui attestent l'indépendance théorique des groupes, cherchant à faire triompher ce qu'ils pensent être le vrai et l'utile.

« La campagne *uniotaire* que certains mènent est une manœuvre pour détruire les programmes, c'est-à-dire le véritable lien d'union. Notre fidélité au programme élaboré et voté à Marseille, Paris, le Havre, Roubaix, Roanne, nous a valu des épithètes malsonnantes ; les Pyat nous ont traité de *minimumards*, les Brousse de sectaires et autres pareilles aménités ; mais ils n'ont pas réussi à nous faire lâcher le programme, et nous ne le lâcherons pas aujourd'hui que ceux, qui le repoussaient. sous prétexte qu'il était collectiviste, d'origine Marxiste, d'importation étrangère, mais en réalité

parce qu'il les gênait dans les périodes électorales, se le voient imposés morceau par morceau par leurs propres groupes, qui se rallient insensiblement autour de ce programme. C'est autour d'un programme et là seulement que l'union remplacera l'anarchie des groupes; et cette union autour d'un programme est la seule qui vaille la peine d'être recherchée ; tout autre ne serait qu'une confusion temporaire, d'où on sortirait plus désunis que jamais. — Jusqu'à ce qu'un programme unisse les groupes révolutionnaires, il est préférable que les groupes continuent indépendants et se battent à leur façon contre la bourgeoisie. Mais comme il se trouve des individus, meneurs de groupes, qui remplacent la guerre contre la Bourgeoisie par la guerre contre les révolutionnaires, et comme ils font cette guerre avec de faux petits papiers, de faux articles de journaux, de sales cancans de portière et d'autres armes qui ne devraient figurer que dans l'arsenal de la police, il serait désirable que les groupes socialistes empêchassent leurs meneurs de commettre ces indignités qui les déshonorent.

« En conséquence, le groupe d'action politique et sociale, l'*Egalité*, soumet au Congrès régional du Centre la résolution suivante :

« Considérant que l'Union révolutionnaire, lorsqu'il s'agit d'une révolution destinée à affranchir, avec le travail, la société toute entière, ne saurait s'opérer sur le terrain des personnes, — qui ne sont rien, — mais seulement autour d'un but commun librement accepté par tous ;

» Considérant que ce but, qui peut et doit rallier la classe ouvrière, n'est pas le produit arbitraire et fantaisiste d'un cerveau individuel plus ou moins bien équilibré, mais jaillit, comme une conclusion fatale, de l'observation scientifique de la concentration économique qui s'accomplit dans tous les domaines, industriel, financier, commercial, etc. ;

» Considérant que nul ne saurait contester que

la concentration capitaliste moderne, qui se traduit par l'expropriation des travailleurs

» 1° De leur instrument de travail,

» 2° Du produit de leur travail,

prépare et appelle la concentration, aux mains de la Société des moyens de production et d'échange, seule manière d'assurer aux travailleurs, par la copropriété de leur instrument de travail, la propriété du produit de leur travail ;

» Le Congrès régional du Centre déclare que, de même que la propriété individuelle à conserver est le terrain sur lequel, malgré leurs divisions politiciennes, se trouvent coalisées et confondues toutes les fractions de la bourgeoisie, c'est sur l'appropriation collective ou sociale à réaliser de haute lutte que doit se faire l'union révolutionnaire du prolétariat.

» Considérant d'autre part que, sur les moyens à employer pour arriver à cette *socialisation* des instruments de production et d'échange, de graves divergences se sont manifestées, les uns croyant devoir user de toutes les armes, presse, réunions, bulletins de vote, etc., pour organiser la classe ouvrière en parti de combat, pendant que les autres élèvent l'abstention électorale à la hauteur d'un principe ; les uns s'appuyant sur l'expérience de toute l'histoire pour subordonner toute transformation de la Société à la conquête du pouvoir politique par le prolétariat, pendant que les autres prétendent opérer la dépossession de la classe capitaliste par voie individuelle ou privée ;

» Considérant que, dans de pareilles conditions, toute tentative pour obtenir des uns ou des autres le sacrifice de leur manière de voir particulière irait contre l'objectif poursuivi en aggravant les divisions existantes au lieu de les circonscrire et de leur enlever ce qu'elles peuvent avoir de funeste ;

» Le Congrès,

» Tout en restant persuadé que l'expropriation

politique de la bourgeoisie devra précéder son expropriation économique.

» Est d'avis de laisser aux différents groupements révolutionnaires la liberté la plus absolue en matière de propagande et d'action.

» Ce que le Congrès juge indispensable, en revanche, et ce qu'il ose attendre de tous les groupements sérieusement révolutionnaires, c'est qu'ils ne fassent pas, comme les premiers possibilistes venus, le jeu de l'ennemi commun en se calomniant réciproquement et qu'ils suivent en cela l'exemple des groupes blanquistes, qui, tout en conservant leur marche propre, ne se sont jamais mis en travers de l'action de personne, et celui de la Fédération du Centre, qui, bien qu'aux antipodes de l'anarchisme, refusait, il n'y a que quelques mois, de jeter par dessus bord les anarchistes frappés à Montceau et à Lyon.

» Divisés comme nous le sommes sur la façon la meilleure et la plus prompte de renverser l'ordre capitaliste, nous pouvons et nous devons nous rencontrer et nous heurter dans nos campagnes contradictoires, mais cette concurrence, même poussée jusqu'à l'antagonisme, loin d'être un élément de faiblesse, est, en même temps qu'un signe, une cause de force, si nous savons nous élever au respect mutuel nécessaire. »

FIN.

TABLE

Pages.

AVANT-PROPOS III
De la Propriété 7
Organisation du Parti ouvrier 14
Action Electorale et Programme du Parti.... 22
Syndicats et Organisation corporative..... 32
Les Grèves 38
Du Salariat 43
De la Femme 44
Des Prud'hommes 45
De l'Enseignement 46
Etat et Commune 46
Des Monopoles 56
Des Crises Ouvrières 59
De l'Union Révolutionnaire 63

Moulins. — Imprimerie Amant COUVREUL.